

ANNEXES

- Annexe 1 : Thierry BODSON, Secrétaire général de l'interrégionale wallonne de la FGTB, Michel MATHY, Directeur du centre d'étude de la FGTB et Gianni INFANTI, économiste à la FTGB wallonne
- Annexe 2 : François DE HEMPTINNE, Manager AGORIA
- Annexe 3 : Jean-Jacques WESTHOF, Directeur du département Commerce extérieur de l'Union Wallonne des Entreprises
- Annexe 4 : Philippe DODRIMONT, Président de la Commission Economie et innovation du Parlement de Wallonie
- Annexe 5 : Didier REYNDERS, Ministre des Affaires Etrangères, Damien VAN EYLL et Clarisse ALBERT, conseillers du Ministre.
- Annexe 6 : Dirk VAN DER MAELEN, Président de la Commission Relations extérieurs de la Chambre des Représentants
- Annexe 7 : Pascale DELCOMMINETTE, Administratrice générale de l'AWEX
- Annexe 8 : Pierre GILISSEN, Secrétaire général adjoint du Conseil économique et social de Wallonie, et Philippe BOVEROUX, économiste au Conseil économique et social de Wallonie
- Annexe 9 : Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

Annexe 1 : FTGB wallonne

Organe	FGTB Wallonne (Fédération Générale du Travail de Belgique) – Syndicat socialiste
Personnes présentes	Thierry BODSON – Secrétaire général de l'interrégionale wallonne de la FGTB Michel MATHY – Directeur du centre d'étude de la FGTB Gianni INFANTI – Economiste à la FGTB
Date	Namur, mercredi 3 février 2016, 17h30

Compte-rendu :

Les Réformes de l'Etat successives ont transféré des compétences par « paquets ». Aujourd'hui, on se rend compte que les transferts ont, par moment, manqué de cohérence. Pensez-vous que nous soyons allés trop vite ou trop loin dans certains cas ?

Th. B. : Tout d'abord, il y a beaucoup de choses dans cette première question. Est-ce que les transferts de compétences au cours des différentes réformes de l'Etat, en ce compris la 6^{ème}, ont manqué de cohérence, en partie on peut dire « oui ».

La 6^{ème} qui est la plus proche est peut-être le meilleur exemple. Il faut savoir qu'on a transféré trois paquets importants de compétences : l'emploi, d'une part, une partie de l'INAMI et les allocations familiales, d'autre part.

Alors, on peut trouver une cohérence au niveau des politiques « emploi ». Cela permettrait de mettre quasiment toute la politique de l'emploi et de la formation au niveau des Régions.

Par contre, transférer les allocations familiales au niveau des Régions, il ne semble pas y avoir de cohérence et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit d'une étape de la déstructuration de la sécurité sociale dans son caractère fédéral et on sait très bien, en fait, qu'on a rajouté les allocations familiales dans les transferts pour atteindre un certain budget pour faire plaisir aux volontés politiques du CD&V à l'occasion des discussions sur la 6^{ème} réforme de l'Etat.

Donc il n'y a pas de cohérence complète à partir du moment où l'objectif était d'atteindre un budget et non pas de transférer des matières et de faire plaisir à un des partis autour de la table, à savoir le CD&V à l'époque. Ceci est un premier élément.

Un deuxième élément est que nous, à la FGTB Wallonne, nous estimons que les transferts ne se sont pas faits assez rapidement.

Au départ, dans les années 1960, André RENARD est un des premiers régionalistes très connus. Sa réflexion est de dire que les tissus économiques en Flandre, en Wallonie, voire à

Bruxelles sont tellement différents qu'il faut qu'il y ait des outils économiques, en ce compris l'emploi, qui soient différents d'une région à une autre.

A partir du moment où les situations sont à ce point différentes, il faut que les outils de développement économique soient régionalisés, en tout cas en grande partie, pour mieux répondre à des sociologies et des évolutions économiques différentes.

Nous nous disons, à la FGTB Wallonne, que nous sommes arrivés à répondre aux revendications d'André RENARD mais plus tard, au moment de la 5^{ème} réforme de l'Etat en 2001. Entre 1960 et la 5^{ème} réforme de l'Etat, il y a 40 ans qui se sont écoulés durant lesquels beaucoup de temps a été perdu et donc, de capacité pour la Wallonie de se redresser.

Un troisième élément de réponse, concernant plus singulièrement le Commerce extérieur et si on pose la question *in abstracto* : est-il normal d'avoir régionalisé une compétence telle que les exportations ou les investisseurs étrangers alors que la Belgique est, à l'échelle mondiale, un petit pays ? Si on pose la question comme cela, on a envie de répondre « non », évidemment. Le problème est qu'il faut remettre cela dans son contexte. A partir du moment où la politique économique est régionalisée, en ce compris la politique de l'emploi et de la formation, alors il est très difficile de ne pas régionaliser le Commerce extérieur. Il faut voir cela dans un schéma global.

M.M : il y a également un élément qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est la structuration passée du Commerce extérieur. A l'époque de l'O.B.C.E. (Office belge du Commerce extérieur), il y avait des Flamands en fonction à tous les postes importants et, il ne faut pas se voiler la face, il y a des entreprises établies dans des régions différentes qui sont concurrentes sur des mêmes marchés. Il y avait la volonté de s'approprier les outils pour favoriser le Commerce extérieur de sa région et d'adapter ces outils aux besoins et aspirations de la région en question.

Ici aussi, si on veut doper les exportations et être présents là où les marchés sont, il fallait prendre son destin en main.

Th. B : Nous sortons d'ailleurs à l'instant d'une réunion et nous discutons d'un exemple très concret : le marché du meuble. La question est de savoir pourquoi on ne fait pas de meubles en Wallonie mais bien en Flandre, alors que les forêts et les scieries sont en Wallonie. Le fond du problème est qu'on se rend compte que dans le secteur « bois-papeterie » comme dans celui de l'alimentation, les fédérations patronales sont largement flamandes. A partir de ce moment-là et lorsqu'on est dans un secteur d'activités économiques de transformation, il est très facile d'attirer géographiquement les investisseurs.

Dès lors, pouvons-nous dire que les entités fédérées doivent jouer un rôle en matière de Commerce extérieur et que cette matière est intimement liée à l'économie, ce qui revêt une importance capitale pour une économie ouverte comme la nôtre ?

Th. B : Comme nous l'avons déjà évoqué, il faut repartir du fait que l'économie, l'emploi, la formation, la recherche et le développement sont répartis dans les entités fédérées, il est assez compliqué de dire « non, le Commerce extérieur devrait être refédéralisé ». Concrètement, pour attirer un investisseur, qu'existe-t-il comme outils ? Il y a des aspects fiscaux et sociaux comme le coût de la main d'œuvre etc. qui restent dans le giron fédéral. Cependant, le reste

des éléments pouvant créer l'attractivité, comme la mise à disposition de terrains (zones d'activités économiques), des aides à l'expansion économique, des aides à la formation des travailleurs, est régionalisé.

Donc, tout ce qui peut attirer un investisseur se trouve dans les mains des Régions.

G. I. : Il y a un enjeu simple aujourd'hui. Si on veut que la contribution des Wallons au PIB augmente, de 28% à 32%, ce qui représente plus ou moins la *clé population*, il faut encore améliorer la balance commerciale wallonne. Pour ce faire, il faut augmenter les exportations.

Pensez-vous qu'il soit tenable, à terme, que les compétences fédérales et fédérées continuent de coexister en la matière ? Les récentes tensions montrent qu'il est, par moment, difficile de s'entendre entre les entités fédérées et le fédéral.

M.M. : Il faut d'emblée relever que les choses se sont améliorées. Avant, les attachés commerciaux, plutôt que d'avoir un flamand et un wallon dans la même ville, il y en avait un seul pour les deux régions qui relayait les dispositifs des deux. Il y a 15 ans, il y avait une concurrence intra-belge intense.

G.I. : Je pense déjà qu'il est plus facile de vendre la Belgique d'un point de vue général. Le pays n'est pas si connu que cela et donc, il semble difficile de vendre une entité plutôt que l'autre, lorsque chacune défend son patrimoine et son territoire.

Dès lors, le fait de se déplacer au sein d'une délégation belge et avec un membre de la famille royale lors d'une mission économique, cela aide dans certains pays comme le Japon, par exemple. C'est toujours un plus et cela peut permettre certains échanges.

Donc le fait de maintenir certains outils au niveau fédéral reste, malgré tout, un atout pour la Belgique. Après, il relève de la capacité de chacun de vendre les différents atouts de sa région. Le maintien d'une représentation fédérale du Commerce extérieur me semble utile, en tout cas.

Th. B. : Je rejoins le propos. Au-delà de « *l'image Belgique* », il y a « *l'image Bruxelles* ». Lorsqu'on se rend à l'étranger, il n'y a rien à faire : Bruxelles est quasiment plus connue que la Belgique. La vitrine Bruxelles restera importante.

On peut donc dire que garder un vecteur fédéral pour le Commerce extérieur, notamment pour les missions économiques, permet d'avoir une délégation reconnue ? Après, c'est à chacun, au sein de cette délégation, de mettre en avant et de vendre les spécificités et atouts de sa région.

Th. B. : Oui, cela permet de montrer en quoi une région est plus attractive voire même montrer que les régions sont complémentaires.

Le problème du fédéralisme actuel en Belgique est qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les niveaux de pouvoir, cela n'aide pas. Il faut toujours qu'il y ait des comités de concertation etc. puisqu'il n'y a pas de hiérarchie.

Quoi qu'il en soit, ni la Wallonie, ni la Flandre ne peuvent se passer de l'image Bruxelles.

Quels efforts devraient réaliser les régions pour rendre leur mise en œuvre plus efficiente ? Quelles solutions apporteriez-vous aux dysfonctionnements actuels (par ex : le chevauchement de compétences, la pléthore d’officiels en missions économiques,...) ?

Th. B. : Pour moi, ce n’est pas parce qu’il y a de nombreux ministres dans une délégation, par exemple, que cela pose problème. A l’inverse, si on prend la Wallonie qui est en moins bonne situation économique que la Flandre, par exemple, je constate qu’il n’est pas rare que certaines années la Wallonie soit reprise dans le top 5 des Régions les plus accueillantes pour les investisseurs en Europe. Il n’est pas rare non plus de constater qu’à l’intérieur de la Belgique, l’évolution des exportations est au moins aussi bonne en Wallonie qu’en Flandre. De même, que ce soit au niveau wallon ou flamand, le niveau d’exportations est supérieur à la moyenne européenne.

Alors oui, vu de l’extérieur, cela peut paraître risible qu’il y ait une pléthore de responsables mais objectivement dire que les résultats tant à l’exportation qu’à l’investissement sont mauvais pour les deux principales régions du pays, c’est faux.

M.M. : Si on compare la Belgique à la France, oui, il y a certainement plus d’officiels qui sont partis à la délégation. Cependant, si on compare à l’Espagne ou l’Allemagne, pays où le fait régional est avéré, il n’y en a pas plus chez nous.

G.I. : Dans les facteurs d’amélioration, il pourrait y avoir une évolution dans l’organisation des missions économiques. Pourquoi ? Car je suis convaincu que certaines missions sont organisées en privilégiant davantage une région qu’une autre en fonction de la destination choisie.

M.M. : Cependant, l’AWEX a ses propres missions et il faut relever aussi que beaucoup d’entreprises n’attendent pas une mission économique fédérale ou de l’AWEX pour travailler sur leur réseau.

G.I. : Il faudrait peut-être que chacune des régions puissent proposer une destination qui lui serait davantage favorable.

Dans quelle mesure une refédéralisation de cette compétence est-elle possible et/ou souhaitable ? En effet, Karel DE GUCHT parle de la difficulté de « vendre » une entité fédérée à l’étranger. De plus, une étude récente menée par des chercheurs de trois universités belges montre qu’il existe une part importante de parlementaires voulant une refédéralisation partielle de compétences.

Th. B. : En fait, qu’entendons-nous par « *refédéraliser* » ? C’est rigoureusement impossible d’avoir un Ministre du Commerce extérieur sauf s’il a, avec lui, un secrétaire d’Etat compétent pour chacune des régions. On ne peut demander à un Ministre fédéral, par exemple, d’aller vendre les trois régions en même temps et en toute objectivité.

Aussi, il devrait être capable, en toute objectivité toujours, de mettre en avant les forces et faiblesses de chacune des régions sachant qu’elles sont fondamentalement différentes et, dans certains cas, concurrentes.

Il s'agirait donc d'un pas, en arrière ou en avant selon les points de vue, et on oublie les différentes réformes de l'Etat mais c'est de la politique fiction qui n'arrivera pas.

Dans l'état actuel des choses, c'est politiquement impossible et c'est économiquement moins efficace.

M.M. : Si on veut arriver à ce résultat, il faudrait remettre en question les structures régionales qui se sont mises en place au cours des années comme l'AWEX qui sont complémentaires avec la politique économique régionale.

G.I. : Par contre, parmi les outils fédéraux qui aident au niveau du Commerce extérieur, le Ducroire doit absolument rester un outil fédéral. Ce n'est pas un outil qui pourrait être régionalisé.

M.M. : Par contre et dès l'instant où on garde des missions économiques à l'étranger au niveau fédéral dans lesquelles les trois régions sont représentées, il faut garder un élément fédérateur qui coordonne l'ensemble. Je ne crois pas que ce soit donc une bonne chose que, à l'inverse, le fédéral n'intervienne plus du tout en cette matière.

Il ne faut pas fédéraliser pour dire de fédéraliser et pareillement pour la régionalisation. Il faut surtout avoir égard à l'efficacité. Les exportations sont meilleures depuis que la compétence a été régionalisée et c'est cela qui est important. Il y a donc une plus-value, une utilité à avoir régionalisé la compétence.

G.I. : Si la balance commerciale est positive actuellement au niveau belge, c'est surtout grâce à la progression de la Wallonie sur les dix dernières années car elle est plus importante que celle de la Flandre.

Annexe 2 : AGORIA

Organe	AGORIA
Personne présente	François DE HEMPTINNE, Manager AGORIA
Date	Bruxelles, lundi 8 février 2016, 14h00

Compte-rendu :

Les Réformes de l'Etat successives ont transféré des compétences par « paquets ». Aujourd'hui, on se rend compte que les transferts ont, par moment, manqué de cohérence. Pensez-vous que nous soyons allés trop vite ou trop loin dans certains cas ?

F. d. H. : Il y a un moment donné où on doit se poser la question de savoir s'il est bon pour le pays d'arriver en ordre dispersé lorsqu'on va voir un donneur d'ordres. Par exemple, le matin, vous avez l'agence flamande pour le Commerce extérieur, l'après-midi, l'AWEX, le lendemain AGORIA et le surlendemain, une autre fédération. Cela fait un peu désordre et il faut donc coordonner les activités avec les activités organisées par les régions et ce, en toute transparence.

Et en matière de Commerce extérieur, pensez-vous que la répartition actuelle est cohérente ?

F. d. H. : il y a une certaine dispersion des moyens humains mais il faut vivre avec son temps et s'adapter au paysage institutionnel et politique du pays. Il y a eu une régionalisation du Commerce extérieur, qui a été décidée dans les années '90 et s'est achevée début des années 2000 avec pour conséquences la disparition de l'Office belge pour le Commerce extérieur (O.B.C.E.) et la création de l'A.C.E. (Agence pour le Commerce Extérieur). Chacune des entités régionales a, depuis lors, sa propre agence. Cela ne veut pas dire que les régions agissent chacune de leur côté. Il y a des missions organisées par les trois régions. Dès lors, on peut se demander pourquoi avoir démantelé la structure...

D'un autre côté, lorsqu'on voit ce qu'il se passe dans d'autres pays, il y a une concurrence entre les régions.

Par exemple, si on regarde l'Espagne, il y a une concurrence entre le Pays Basque espagnol et la Catalogne en matière de Commerce extérieur. C'est à celui qui va pouvoir attirer les investisseurs et ce, en proposant le meilleur ensemble de mesures favorables pour eux. C'est la même chose en France.

En matière d'attraction des investisseurs, tout le monde se tire un peu dans les pieds et c'est de bonne guerre, évidemment. Cependant, la Belgique est un petit pays et c'est un peu dommage de présenter un petit pays avec un potentiel intéressant de manière divisée.

Maintenant, en matière de promotion de la technologie belge à l'étranger, c'est cela le *core business* des Clubs d'AGORIA : Sport Technology, Renewable Energy, Carbon Energy, Medical Technology, Banking Technology, Food Technology & Infrastructure Club. C'est vrai que se présenter en ordre dispersé, c'est un peu dommage. On pourrait être beaucoup plus efficace si on se mettait en ordre de bataille derrière une seule structure qui gère l'ensemble des entreprises et leur promotion à l'étranger. Cependant et comme dit plus tôt, il faut s'adapter au paysage politique qu'on nous donne mais je ne suis pas sûr que cela soit très efficace.

Pensez-vous que les entités fédérées ont un rôle à jouer en matière de Commerce extérieur ? Cette matière étant intimement liée à l'économie qui est, pour partie, dévolue aux Régions.

F. d. H. : Bien sûr. Les entités fédérées ont un rôle d'image et de cohérence à jouer. Un exemple : la mission princière au Canada (Vancouver et Calgary). La Wallonie fait le volet Vancouver et part ensuite à Toronto. La Flandre fait les deux volets. Bruxelles fait Vancouver et Seattle, certes, pour de bonnes raisons (notamment pour le volet aéronautique). Vu les spécificités économiques de chacune des régions, les choix de destinations étaient logiques.

Cependant, il s'agissait d'une mission princière. Chaque Ministre en charge pour sa région se désolidarise de la mission pour aller travailler de son côté et cela ne fait pas très sérieux. Le paysage économique étant ce qu'il est, on ne sait pas faire autrement.

Pensez-vous qu'il soit tenable, à terme, que les compétences fédérales et fédérées continuent de coexister en la matière ? Les récentes tensions montrent qu'il est, par moment, difficile de s'entendre entre les entités fédérées et le fédéral. Cela pénalise-t-il les entreprises ?

La mésentente, c'est pour la presse. En effet, lorsque on voit le nombre d'actions collectives, cela démontre le contraire.

Cela étant, il faut tout d'abord noter le rôle du Ministre des Affaires étrangères, Didier REYNDERS en matière de diplomatie économique. Il faut relever qu'un diplomate belge aura beaucoup plus d'influence qu'un diplomate wallon ou flamand. On va beaucoup plus facilement parler à un ambassadeur de Belgique qu'à un représentant diplomatique régional. Il y a des exemples très concrets où le programme des Ministres-Présidents régionaux en est réduit à portion congrue.

Aussi, regardez les cartes de visite des représentants régionaux à l'international : ils font partie des ambassades de Belgique, ils sont, la plupart du temps, dans les mêmes locaux. Cela pour des raisons budgétaires, d'une part ; mais d'autre part, c'est pour pouvoir se raccrocher à l'emblème « *Royaume de Belgique* ».

Donc il faut savoir ce qu'on veut mais c'est assez paradoxal de vouloir, d'un côté, la régionalisation des compétences et, de l'autre côté, rester uni.

La concurrence entre entités fédérées est-elle saine ?

F. d. H. : Entre régions belges, cela dépend. Si on parle de logistique, il y a une concurrence entre les ports intérieurs. Bien qu'il ne soit pas inintéressant d'avoir une complémentarité et des synergies possibles entre les différents ports pour éviter l'engorgement.

Donc on peut dire que les régions peuvent à la fois être complémentaires et concurrentes.

Quels efforts devraient-elles réaliser pour rendre leur mise en œuvre plus efficiente ? Quelles solutions apporteriez-vous aux dysfonctionnements actuels (par ex : le chevauchement de compétences, la pléthore d'officiels en missions économiques,...) ?

F. d. H. : C'est compliqué car les efforts devraient être faits par le politique mais ils n'en veulent pas. A partir du moment où ils ont décidé la régionalisation du Commerce extérieur, à moins qu'ils ne décident de se reparler et de réunifier cette compétence, cela n'est pas à l'ordre du jour.

Dans la pratique, il y a tout de même beaucoup d'activités qui sont faites en commun.

Tant que les politiques ne se décideront pas à remettre « *tout dans le même pot* » et utiliser la même image vers l'extérieur et ce, peu importe qui la fait, il n'y aura pas un seul interlocuteur.

Dans quelle mesure une refédéralisation de cette compétence est-elle possible et/ou souhaitable ?

F. d. H. : Souhaitable, sûrement mais possible, non. Ce ne sera pas pour notre génération.

Il y a la réalité politique. Il faut régionaliser un maximum et cela ne fonctionne pas sauf à coup de dépenses inutiles. De là à imaginer qu'on va retourner à une refédéralisation du Commerce extérieur, c'est difficile à concevoir.

Ce serait bien mais à part les industriels, qui en veut ? Les acteurs sont clairement demandeurs mais le politique n'en veut pas.

Par ailleurs, il faut noter l'intérêt qu'ont les acteurs du monde économique pour les missions

Un exemple : la mission aux Emirats arabes Unis. Il y avait 300 personnes issues du monde économique. C'est vraiment bien et ce, indépendamment du retour sur investissement de la mission pour l'entreprise.

Aussi, les régions sont très actives au niveau de la préparation de ces missions et les entreprises bénéficient beaucoup des aides des régions (une partie des frais des entreprises est prise en charge par les régions par le biais d'incitants financiers). La présence d'une tête couronnée a un impact non-négligeable, aussi. C'est assez prestigieux et cela a, dans certains pays, une importance et offre une véritable visibilité.

Dès lors, la présence d'un Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur revêt-elle un intérêt ?

F. d. H. : oui, bien sûr. Il y a des critiques mais il faut regarder la réalité. Pour l'image de la Belgique, c'est un plus d'être cohérent et de rendre une image plus unie. De même, un membre de la famille royale, sorte de porte-drapeau, permet de paraître uni.

L'objectif est d'arriver à l'étranger en bataille rangée.

Une régionalisation totale de la compétence du Commerce Extérieur n'engendrerait-elle pas une concurrence féroce entre les Régions belges ?

F. d. H. : il y a une Agence pour le Commerce extérieur qui abat un excellent travail mais elle dépend déjà des régions quant à son financement. Elle s'occupe de l'organisation protocolaire des missions. Cela fonctionne bien tant que les intérêts des régions sont convergents et sont préservés.

En tant que fédération patronale, on travaille avec les trois régions et le fédéral. Nous essayons de rester dans notre rôle.

Si vous ne deviez avoir qu'une suggestion concernant la répartition des compétences et sa cohérence, quelle serait-elle ?

F. d. H. : Il faudrait tout remettre dans un seul et même pot. Qu'on remette les agences régionales dans une seule structure que peut incarner l'Agence pour le Commerce extérieur. Elle coordonnerait tout cela avec un seul budget. L'objectif serait que la Belgique parle d'une seule et même voie.

D'un point de vue cohérence, il y aura un message clair vis-à-vis des entreprises belges et de l'extérieur. Cependant, les intérêts des uns ne sont pas nécessairement les intérêts des autres.

Il faudrait donc *refédéraliser* l'entièreté des structures en gardant des spécificités régionales sans qu'il y ait de mainmise d'une région sur une autre. Il y aurait un équilibre à trouver.

Au niveau des attachés commerciaux, il y a là aussi une particularité : certains travaillent pour les trois régions. Lorsqu'on présente la stratégie régionale wallonne aux attachés, il y a des flamands.

Il y a la situation inverse également : trois attachés commerciaux différents au sein d'une même ville. C'est assez étrange tout de même. Certaines entreprises wallonnes, par exemple, s'adressent à l'attaché bruxellois pour des questions d'efficacité. D'un point de vue image pour l'entreprise, c'est assez particulier.

Ne faudrait-il pas préférer un attaché pour les trois régions à qui on adjoint une équipe de locaux pour être plus efficace ? La France fait cela au niveau de ses ambassades.

Annexe 3 : Union Wallonne des Entreprises

Organe	Union Wallonne des Entreprises – UWE
Personnes présentes	Jean-Jacques WESTHOF, Directeur du département Commerce extérieur de l'Union Wallonne des Entreprises
Date	Liège, mardi 9 février 2016, 14h30

Compte-rendu :

Les Réformes de l'Etat successives ont transféré des compétences par « paquets ». Aujourd'hui, on se rend compte que les transferts ont, par moment, manqué de cohérence. Pensez-vous que nous soyons allés trop vite ou trop loin dans certains cas ?

J.J. W. : Pourquoi trop loin ? Pourquoi pas assez loin ? Il s'agit d'une question fondamentale. Il y a eu des régionalisations, principalement à la demande de la Région Flamande qui poussait pour avoir une autonomie économique. Forcément, le Commerce extérieur faisant partie du volet économique, cela fut régionalisé.

Mais il y a également un point plus politique : on parle de l'image de la Belgique à l'étranger et la représentation de celle-ci. Elle se fait d'une part par le fédéral mais, d'autre part, par les régions.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ce sont les entreprises qui exportent, pas les régions. Les pouvoirs publics sont là pour favoriser les exportations par l'établissement d'un cadre propice, par l'accompagnement des entreprises sur les marchés extérieurs et par la promotion des entreprises à l'étranger.

Cela s'arrête ici, il ne s'agit pas d'une compétence régaliennne. Il s'agit d'une compétence économique de soutien au secteur privé. Un rôle de facilitation pour pénétrer sur des marchés extérieurs grâce à des missions économiques avec une présence ministérielle et princière.

Et en matière de Commerce extérieur, pensez-vous que la répartition actuelle est cohérente ?

J.J. W. : Cohérente ? Si on reprend la loi prise après la réforme de l'Etat de 1988, le Commerce extérieur est totalement régionalisé.

L'Agence pour le Commerce extérieur n'est pas une agence fédérale. Si on reprend la loi, on se rend compte, par la composition de son conseil d'administration notamment, que les régions y ont davantage à dire que l'autorité fédérale.

Quant à la dotation, la loi la fixe entre 2,5 millions et 3 millions d'euros, à indexer. Elle permet également aux régions d'intervenir budgétairement, selon une clé de répartition dite « IPP ». Il n'y a donc pas d'obligation.

Pour en revenir à l'Agence elle-même, il faut également mentionner que la Flandre a décidé de réduire sa dotation et, partant, le nombre de missions principales. Cela n'a fait l'objet d'aucune discussion ou négociation. Cela a entraîné, par après, la diminution de la dotation régionale wallonne et bruxelloise, ce qui a créé pas mal de soucis pour boucler le budget.

Aujourd'hui, c'est une intervention récurrente de la loterie nationale qui vient compléter le budget ainsi que la mise sur le marché par l'Agence de services offerts au secteur privé.

Il est désormais exact de dire que la dotation fédérale est supérieure aux dotations régionales cumulées. Cela est contraire à l'accord mais c'est un accord politique.

Par ailleurs, il faut avoir une perspective historique. Tout a commencé en 1988-1989 avec la 4^{ème} réforme de l'Etat qui a transféré la compétence liée aux attachés économiques et commerciaux aux régions. Ce fut la première phase. Les premiers détachements ont eu lieu dans les années '90.

Parallèlement, l'O.B.C.E. était maintenue mais sous perfusion car elle n'avait plus grande chose à faire. Elle s'est petit à petit vidée de l'intérieur. Ses missions se réduisaient comme peau de chagrin. Elle ne disparaîtra qu'après la Saint Polycarpe, en 2001.

Cela déboucha, en 2002, sur la création par accord de coopération de l'Agence pour le Commerce extérieur

Pensez-vous que les entités fédérées ont un rôle à jouer en matière de Commerce extérieur ? Cette matière étant intimement liée à l'économie qui est, pour partie, dévolue aux Régions.

J.J. W. : Pour l'essentiel, la politique économique est régionalisée. Le Commerce extérieur étant un outil et une activité propre aux entreprises, il est normal que la compétence suive la régionalisation des différentes politiques économiques.

Pensez-vous qu'il soit tenable, à terme, que les compétences fédérales et fédérées continuent de coexister en la matière ? Les récentes tensions montrent qu'il est, par moment, difficile de s'entendre entre les entités fédérées et le fédéral. Les entreprises ne sont-elles pas pénalisées par les tensions entre Gouvernements ?

J.J. W. : les entreprises pénalisées ? Je ne suis pas sûr. Toute la question est « *quelle est l'image de la Belgique ?* ». Si l'image est cohérente, je pense qu'il n'y a pas de problème. Si on parvient à s'entendre entre les entités fédérées et le fédéral pour assurer une image cohérente et soudée de la Belgique, cela peut fonctionner.

Dès le départ, il y a eu un organe de coordination pour les missions régionales et fédérales. Les programmes d'actions et d'activités des régions sont concertés avec le fédéral une fois par an. L'objectif est d'éviter des missions qui se chevauchent ou des missions trop rapprochées sur un marché donné car cela donnerait une image décousue de la Belgique. Cela fonctionne

correctement. Les missions officielles organisées par les agences régionales pour le Commerce extérieur ainsi que les missions princières sont coordonnées.

De ce côté, il n'y a donc aucune inquiétude à avoir bien qu'il y ait, bien entendu, des discussions.

Ce qu'il y a aussi de plus en plus, ce sont des missions interrégionales, où les trois régions se mettent ensemble. C'est du pragmatisme, ce n'est pas gênant. L'objectif est d'avoir une masse critique suffisante d'entreprises qui participent aux missions.

Cela varie par secteur, bien entendu. Par exemple, dans le secteur aéronautique, la Wallonie est plus performante que la Flandre. Dès lors, lorsqu'il y a un salon au Bourget, on part sous le nom « *Belgium aerospace* » et les trois régions coopèrent et ce, sans le fédéral.

Je pense que c'est donc une bonne chose d'avoir ces missions interrégionales. C'est un élément qui entre dans la logique de la régionalisation du Commerce extérieur.

Par ailleurs, la concurrence entre entités fédérées est-elle saine ?

J.J. W. : Pour moi, il n'y a pas de concurrence malsaine. Il s'agit d'une concurrence entre entreprises et non une concurrence entre entités fédérées.

Les pouvoirs publics sont là pour garantir un environnement adéquat pour que les entreprises puissent se concentrer sur leur business.

Quels efforts devraient réaliser les régions pour rendre leur mise en œuvre plus efficiente ? Quelles solutions apporteriez-vous aux dysfonctionnements actuels (par ex : le chevauchement de compétences, la pléthore d'officiels en missions économiques,...) ?

J.J. W. : C'est le problème de la régionalisation des compétences. C'est évident que lorsqu'il y a une mission princière et qu'il y a presque 10 Ministres qui accompagnent, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux comme image car à chaque Ministre, son staff. Cela devient trop important.

Cela a fort été le cas lors des dernières missions princières où la lourdeur de la représentation publique a été dénoncée de part et d'autre, en Flandre comme en Wallonie.

Si désormais, durant les missions d'Etat, le Ministre des Affaires étrangères est accompagné des trois Ministres-Présidents régionaux, ce n'est pas excessif. Ils ont chacun des programmes un peu différents : le Ministre des Affaires étrangères a un programme plus politique alors que les Ministres-Présidents ont un rôle de politique économique et non diplomatique. La diplomatie est une compétence régaliennne qui n'a pas été régionalisée.

Il revient à chaque entité, fédérée ou fédérale, de veiller à ce qu'on garde une représentation adéquate, raisonnable et raisonnée. Il s'agit d'une constatation.

Par ailleurs, l'agence pour le Commerce extérieur n'est pas là pour organiser les missions. Ce sont les régions qui organisent cela et ce, au sein d'un comité de concertation.

Il existe aussi la diplomatie économique, au niveau fédéral. Cela a du sens mais dans le respect de la Constitution, de la loi et des accords politiques. C'est donc une bonne chose mais il faut que tout le monde s'y inscrive et s'y retrouve.

Les entreprises n'ont jamais rien demandé au niveau des régionalisations. Il s'agit d'une demande politique. L'UWE s'est toujours opposée à cela mais une fois que la compétence a été régionalisée, il a fallu s'y faire. Nous travaillons en totale loyauté avec les acteurs publics.

Dans quelle mesure une refédéralisation de cette compétence est-elle possible et/ou souhaitable ? En effet, Karel DE GUCHT parle de la difficulté de « vendre » une entité fédérée à l'étranger. De plus, une étude récente menée par des chercheurs de trois universités belges montre qu'il existe une part importante de parlementaires voulant une refédéralisation partielle de compétences.

J.J. W. : Je ne pense pas qu'on puisse isoler le Commerce extérieur. Il y a un mouvement en Belgique qui, au fur et à mesure, tend à plus d'autonomie pour les régions.

Revenir sur des régionalisations de compétences, cela voudrait dire que les ailes régionalistes des partis politiques, au Nord comme au Sud, sont en perte de vitesse et cela, je ne le pense pas... Bien au contraire. Ce n'est pas dans le projet Belgique actuel. Aussi, refédéraliser le Commerce extérieur, c'est ouvrir la porte à une discussion sur les compétences en matière économique des régions.

Dès lors, le débat ne devra pas s'arrêter à une discussion autour du Commerce extérieur mais une discussion autour de la régionalisation dans son ensemble.

Alors oui, il y a encore quelques parlementaires unitaristes, qui ont vécu l'expérience d'une mission princière à l'occasion de laquelle il y a eu quelques heurts.

Maintenant, serait-il plus intéressant pour les entreprises d'avoir un Etat unitaire qui défend ses entreprises, du Nord comme du Sud ? Bien sûr que oui mais cela ne s'inscrit pas dans le projet politique actuel... Bien au contraire.

Désormais, restons pragmatiques : il faut améliorer la coopération et la coordination entre régions. Jamais en Chine, on ne connaîtra le « *Made in Wallonia* ». Par contre, l'image Belgique est un *branding* qui fait sens et qu'on connaît. De nos jours, il y a même une réalité encore bien plus frappante : l'image Bruxelles est connue encore bien davantage que tout le reste.

A l'inverse, une régionalisation totale de la compétence du Commerce Extérieur n'engendrerait-elle pas une concurrence féroce entre les Régions belges?

J.J. W. : Non, certainement pas. Il faut que le fédéral garde un rôle dans la conservation de l'image de la Belgique et ce, en coordination et concertation étroite avec les régions. Cela ne colle par contre pas avec les vellétés régionalistes.

Ici, je parle dans l'intérêt des entreprises, évidemment.

Prenons par exemple Ducroire qui est toujours fédéral. Il n'y a aucun intérêt économique à diviser le Ducroire en trois morceaux régionaux. L'organe perdrait son *ranking* pour couvrir les engagements commerciaux. Il ne faut donc pas dire que le fédéral doit se retirer complètement en matière de Commerce extérieur.

Les entreprises n'attendent qu'une chose : qu'on les laisse travailler et que nos représentants donnent une bonne image du pays à l'étranger.

En guise de conclusion, si vous ne deviez avoir qu'une suggestion, quelle serait-elle ?

J.J. W. : le sujet est éminemment politique. Je ne vois pas comment on pourrait aller plus loin en matière de régionalisation dans ce domaine. La compétence est complètement assumée par les régions sauf le financement du Commerce extérieur qui reste au fédéral. Je ne vois pas comment on pourrait accentuer davantage la régionalisation.

Ce qu'il faut désormais, c'est assumer ce partage de rôles et trouver un *modus vivendi* entre l'autonomie des régions en la matière et le rôle de garant de l'image Belgique par le fédéral.

Annexe 4 : Philippe DODRIMONT, Président de la Commission Economie et Innovation du Parlement de Wallonie

Organe	Parlement de Wallonie
Personnes présentes	Philippe DODRIMONT - Président de la commission Economie et Innovation du Parlement de Wallonie Lionel BLANCHARD - collaborateur parlementaire en charge du Commerce extérieur.
Date	Namur, vendredi 19 février 2016, 12h30

Compte-rendu :

Les Réformes de l'Etat successives ont transféré des compétences par « paquets ». Aujourd'hui, on se rend compte que les transferts ont, par moment, manqué de cohérence. Pensez-vous que nous soyons allés trop vite ou trop loin dans certains cas ? Et en matière de Commerce extérieur ?

L. B. : Il est clair que la répartition actuelle des compétences est étonnante. D'un côté, les compétences sont régionalisées et, d'un autre côté, nous avons actuellement un Secrétaire d'Etat fédéral au Commerce extérieur. Vu de l'extérieur, ce n'est pas très clair.

En termes purement économiques, cela n'a pas de sens de se présenter à l'extérieur de la Belgique sous la bannière uniquement régionale.

Ph. D. : je confirme ce que Lionel a dit : nous sommes dans un système peu lisible vu les compétences exercées par les différentes entités.

Par ailleurs, cela ne semble pas être le plus efficace pour valoriser nos entreprises à l'étranger. Il faudrait que l'organisation de notre Etat fédéral murisse encore un peu.

Sur le plan politique, la structure pourrait fonctionner s'il n'y avait pas ce conflit permanent entre les différents niveaux de pouvoir. Au niveau wallon, on parle plus souvent de ce que le Fédéral accomplit plutôt que de ce que la Wallonie fait ou devrait faire pour se prendre en mains. A chaque fois, on aura le sentiment qu'un niveau de pouvoir veut davantage tirer la couverture à lui dans l'exercice de compétences.

L. B. : Au niveau fonctionnel, a-t-on la nécessité de conserver les différents acteurs compétents en la matière ? Il existe des structures qui font certainement double-emploi avec les structures restées au fédéral (notamment en matière d'assurance-crédit documentaire).

Au niveau wallon, certaines choses posent question. Par exemple, l'accueil des investisseurs étrangers est réparti sur l'ensemble du territoire wallon. Les Provinces sont spécialisées dans

l'accueil des investisseurs. On peut notamment épingle que les investisseurs d'Amérique du Sud sont reçus dans la province du Luxembourg... à presque deux heures de route de Bruxelles, capitale européenne.

Si on parle uniquement en termes économiques, la Belgique est relativement petite et il faut se poser la question de l'image qu'on rend à l'étranger. La marque Belgique a quand même beaucoup de sens sur les marchés économiques.

Vous parlez d'institutions publiques qui ont un rôle en matière de Commerce extérieur. A ce propos, que pensez-vous de l'Agence pour le Commerce extérieur ?

L. B. : les agences régionales financent cette structure. Il s'agit donc d'argent qu'elles n'ont plus pour leurs propres missions.

Ph. D. : la question est de savoir s'il ne serait pas possible de vivre sans ce large panel d'administrations. Mais voilà, encore faut-il le vouloir du côté politique. La multitude d'agences et autres contribue à ce qu'on arrive en ordre dispersé dans les missions économiques, par exemple. Chacun viendra revendiquer certaines actions, certains savoir-faire, certains produits... Cela fait beaucoup de disparités lorsqu'on regarde la taille de la Belgique à l'échelle mondiale. Il y a donc une légère atteinte à notre image de marque.

L. B. : Pour compléter, je pense que l'agence n'est pas l'outil idéal. En effet, les agences régionales se parlent et s'entendent sans avoir besoin d'une agence supplémentaire. Il y a des discussions stratégiques entre agences, c'est indispensable d'avoir de la coopération mais l'agence ne travaille pas de manière optimale.

Dès lors, pensez-vous que les entités fédérées ont un rôle à jouer en matière de Commerce extérieur ? Cette matière étant intimement liée à l'économie qui est, pour partie, dévolue aux Régions.

Ph. D. : Pour moi, il doit y avoir une action de deux types. D'une part, la valorisation de l'image d'un pays à l'étranger, la mise en avant de ses spécificités, de son savoir-faire etc. doivent absolument rester dans les mains d'une entité spécifique qui permette cela. Aujourd'hui, c'est ce qui se fait du côté des Affaires étrangères. Si cela ne se maintient pas, il serait impossible de parler de la Belgique au-delà de nos frontières. A un moment donné, il faut savoir ce qu'on veut.

D'autre part, pour mettre en évidence le savoir-faire wallon dans certains pays, pour accompagner d'entreprises dans le cadre d'une mission, il est inimaginable de laisser cela dans les mains d'une agence rassemblant l'ensemble des moyens des trois régions.

Notre destinée régionale est de se prendre en mains. L'économie, en tant que telle, est une affaire régionale tournée vers l'extérieur. Par contre, comment vendre l'image belge de manière cohérente à la Chine, le Brésil ou encore les Etats-Unis lorsqu'on a trois régions qui se doivent de cohabiter avec des modes de financement et de fonctionnement différents ?

Je pense vraiment que le Fédéral a encore un rôle à jouer à ce niveau là pour ne pas que notre image soit écornée à l'étranger. Les agences régionales viennent en appui pour permettre la facilitation des échanges.

La plus grosse difficulté reste, je pense, le manque de collaboration politique. Car s'il y a bien un lieu où il doit subsister une unité, c'est à mon avis le Commerce extérieur. Au niveau institutionnel, cela existe avec le Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur qui doit agir en relai de la concertation des régions.

L. B. : J'ajouterai que chaque région a ses spécificités. Il est donc possible d'avoir d'un côté l'image fédérale et de l'autre côté, les régions qui mettent en avant leurs spécificités. Par exemple, la Région de Bruxelles est davantage spécialisée dans les services. La Wallonie a un excellent savoir-faire en matière pharmaceutique, médicale, aérospatiale etc.

Ce n'est pas complètement incohérent de mettre en avant chacune des régions en fonction de ce qu'elles ont comme qualités particulières.

Ph. D. : Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il y a des secteurs dans lesquels les régions sont concurrentes. C'est cela qui pose problème : que valorise-t-on si on revient à un exercice fédéral de la compétence et que deux régions sont concurrentes sur un même marché ?

A une époque, on a avancé politiquement dans la régionalisation. Dans certaines matières, on aurait pu aller plus loin. Dans d'autres matières, c'est un peu plus compliqué de fonctionner aujourd'hui dans l'intérêt de notre économie et ce, parce qu'on a voulu la régionalisation.

C'est un peu la cacophonie lors d'expositions universelles ou à d'autres occasions lorsque la Belgique doit montrer ce qu'elle est et ce qu'elle représente à l'échelle mondiale. C'est donc plus difficile de se faire connaître et d'exister lorsqu'on a chacun sa bannière régionale.

Il faut donc plaider pour une prise de conscience des régions pour qu'on puisse encore collaborer dans l'intérêt de tous.

Pensez-vous qu'il soit tenable, à terme, que les compétences fédérales et fédérées continuent de coexister en la matière ? Les récentes tensions montrent qu'il est, par moment, difficile de s'entendre entre les entités fédérées et le fédéral.

L. B. : Actuellement, le conflit est purement politique. La coopération dépend de la volonté politique bien que les agences régionales vivent et coopèrent sans attendre.

Il n'y a pas beaucoup de sens d'avoir un Secrétaire d'Etat au niveau fédéral alors que les compétences sont régionales. Il est possible par contre de maintenir une agence au niveau fédéral chargée de la coordination des politiques régionales. La coexistence paralyse quelque peu le système.

Finalement, les entreprises ne sont-elles pas pénalisées par les tensions entre Gouvernements et par une certaine paralysie entre eux ?

L. B. : Directement, elles ne le sont pas. Celles qui veulent exporter le feront. Le Commerce extérieur ne dépend pas uniquement du politique. Le rôle des pouvoirs publics est de limiter et

de réduire les freins aux exportations. L'Europe est un bon exemple de facilitation des exportations.

Le jeu politique pourrait, par contre, faire perdre des marchés à une région au profit de l'autre. C'est donc un impact indirect. Par ailleurs, les agences travaillent et avancent et ce, en faisant fi de ce qu'il se passe au niveau politique.

Le système d'aides vient d'ailleurs d'être remodelé pour être plus lisible. C'est dans cette direction qu'il faut aller. Il n'y a par contre pas d'analyse de l'efficacité des moyens consacrés au Commerce extérieur. Une des questions à poser peut être : « *l'augmentation des exportations est-elle liée à aux moyens financiers et humains consacrés au Commerce extérieur* » ?

Par ailleurs, la concurrence entre entités fédérées est-elle saine ?

L. B. : la concurrence n'est pas une mauvaise chose. Maintenant, l'intervention du politique rend par moment la concurrence quelque peu déloyale.

Quels efforts devraient-elles réaliser pour rendre leur mise en œuvre plus efficace ? Quelles solutions apporteriez-vous aux dysfonctionnements actuels (par ex : le chevauchement de compétences, la pléthore d'officiels en missions économiques,...) ?

L. B. : Pour moi, il faut supprimer le secrétariat d'Etat. C'est un avis tout à fait personnel. Par ailleurs, il faut voir le poids qu'on veut donner à la diplomatie économique.

Concernant les missions économiques à l'étranger, il faut vraiment se poser la question des Ministres qu'on envoie. Est-ce le Ministre de l'économie ou le Ministre-Président ? Cela brouille les cartes à l'étranger, réduit la lisibilité du système et crée des asymétries.

Dans quelle mesure une refédéralisation de cette compétence est-elle possible et/ou souhaitable ? En effet, Karel DE GUCHT parle de la difficulté de « vendre » une entité fédérée à l'étranger. De plus, une étude récente menée par des chercheurs de trois universités belges montre qu'il existe une part importante de parlementaires voulant une refédéralisation partielle de compétences.

L. B. : Politiquement, cela n'arrivera jamais. Mais oui, la lisibilité à l'extérieur n'est pas, comme je l'ai déjà dit, optimale. Il n'y a pas d'intérêt d'envoyer 3 personnes représentant les différentes régions dans chacun des pays et ce, en plus de l'ambassade.

Par contre, qu'une seule et unique personne représente les trois régions et étant donc asexué linguistiquement, c'est difficile à imaginer et davantage encore à trouver.

Je pense, par ailleurs, que vu la configuration actuelle, il faudrait une diplomatie économique dépendant des affaires étrangères dont le Ministre serait le premier représentant. Les agences régionales viendraient donc en appui de cette diplomatie économique.

Annexe 5 : Didier REYNDERS, Ministre des Affaires Etrangères

Organe	Ministre des Affaires étrangères
Personnes présentes	Didier REYNDERS - Ministre des Affaires Etrangères Damien VAN EYLL - conseiller au Cabinet du Ministre Clarisse ALBERT - conseillère du Ministre
Date	Bruxelles, vendredi 19 février 2016, 16h

Compte-rendu :

Les Réformes de l'Etat successives ont transféré des compétences par « paquets ». Aujourd'hui, l'on se rend compte que les transferts ont, par moment, manqué de cohérence. Pensez-vous que nous soyons allés trop vite ou trop loin dans certains cas ?

D. R. : On peut faire l'analyse sur beaucoup de compétences en la matière. Cependant la question est de connaître la capacité politique à un moment donné d'aller au bout de cette analyse d'excès dans les transferts de compétences pour revenir en arrière. Il y a certainement des sujets pour lesquels on pourrait adapter un peu la situation en se demandant s'il n'y a pas une homogénéité de compétences plus forte qui pourrait être mise en œuvre. Régulièrement d'ailleurs, nous en débattons au niveau européen. Mais cela peut aller dans les deux sens : vers le fédéré comme vers le fédéral.

Un des débats que nous avons aujourd'hui porte notamment sur la Communauté germanophone. On peut se demander s'il n'y aurait pas lieu de transférer plus de compétences de la Région wallonne ou de la province de Liège vers une entité plus homogène dont, par exemple, l'urbanisme. Beaucoup de choses continuent de remonter à Namur mais on pourrait très bien les traiter sur place.

Nous avons le même débat entre d'autres niveaux de pouvoir comme la Communauté française. Un certain nombre de compétences pourraient être gérées directement par la Région wallonne et la Région bruxelloise. C'est le cas de l'enseignement, par exemple. Il y a, en effet, des réalités différentes entre l'agglomération bruxelloise et la Région wallonne : un transfert du pouvoir organisateur par exemple permettrait de mieux coller à la réalité.

Alors entre le fédéral et les régions jusqu'à présent, nous avons toujours considéré les transferts comme allant du fédéral vers les régions. La 6^{ème} réforme de l'Etat allait d'ailleurs dans ce sens.

Mais c'est vrai qu'il peut y avoir des réflexions pour voir s'il n'y a pas des domaines dans lesquels nous sommes allés un peu trop loin dans le transfert. Cependant, il faudrait des

majorités politiques pour cela. Je ne pense pas qu'il y ait tel enthousiasme et ce, malgré l'analyse faite par la presse de l'étude récente menée par le CRISP. Les chiffres n'étaient pas si optimistes en faveur d'un retour de compétences vers le fédéral.

Il est par contre rassurant de voir qu'il n'y a pas de demande forte de nouveaux transferts.

Et en matière de Commerce extérieur, pensez-vous que la répartition actuelle est cohérente ?

D. R. : En matière de Commerce extérieur et lorsque le premier transfert est intervenu à la Saint Michel en 1993, ma première préoccupation lorsque je devenais parlementaire, c'était de constater que les secteurs concernés ont réagis fort tard. Si on se reporte à l'époque, les textes étaient pratiquement votés lorsqu'on a vu certains opérateurs économiques mener des actions de sensibilisation, des manifestations voire des publications dans la presse.

Comme je le disais, ils sont venus non pas lorsque les négociations avaient lieu mais au moment où nous étions aux derniers votes. Les opérateurs disaient qu'il serait peut-être utile de garder quelque chose au fédéral.

C'est tellement vrai que ce débat a lieu depuis le début puisque très vite, dans la foulée du transfert de compétences, des questions se sont posées « *y a-t-il quand même quelque chose qui devrait encore se faire au fédéral ?* ». D'où les débats progressifs sur une agence pour le Commerce extérieur au niveau fédéral ou en tout cas une Agence qui intègre les différents partenaires.

Sous le Gouvernement VERHOFSTADT, cela s'est traduit par une réflexion sur ce qu'est aujourd'hui l'agence pour le Commerce extérieur qui est un peu une ambiguïté. En effet, la compétence est transférée mais il y a quand même quelque chose qui se passe au départ du fédéral. Cela s'est traduit par le maintien d'un Ministre avec le titre « du Commerce extérieur » au niveau du Gouvernement fédéral. Cela s'est traduit également par cette agence où le fédéral participe davantage que les régions ; le budget est à charge des Affaires Etrangères ; maintenant, il finance les visites d'Etat, en demandant à l'agence d'être un opérateur.

On a gardé cette logique et j'ai un prédécesseur qui avait lancé des conseillers en Commerce extérieur que j'ai transformé en conseiller en diplomatie économique.

Donc il y a eu deux phénomènes. Le premier fut de garder un certain nombre de références tenant à la logique du Commerce extérieur au niveau fédéral. Le deuxième phénomène tenant à une logique de fond lié au transfert de la compétence du Commerce extérieur ne signifie pas que les compétences fédérales n'ont aucune influence sur la présence de nos entreprises à l'étranger ou sur l'attractivité de la Belgique en matière d'investissements et ce, pour une raison simple : une bonne partie de la fiscalité et de la sécurité sociale ressortent du fédéral. Il existe donc des leviers d'attractivité au niveau fédéral que ce soit pour l'installation d'entreprises étrangères en Belgique ou pour l'installation d'entreprises belges à l'étranger.

J'étais Ministre des Finances pendant une douzaine d'années et les conventions préventives de double imposition ont un impact majeur pour l'établissement d'entreprises dans les deux sens. Il y a un autre exemple : les intérêts notionnels.

Même si une compétence spécifique comme le Commerce extérieur est transférée, cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas toute une série de moyens d'actions qui restent au fédéral.

Ces éléments existent depuis le début et sont renforcés par le fait qu'une certaine présence du fédéral à l'étranger, en ce compris le Commerce extérieur, a un sens. Dans l'accord de gouvernement actuel, avec des nationalistes flamands autour de la table, cela s'est traduit par le fait que nous n'avons pas seulement un Ministre du Commerce Extérieur, nous avons un Secrétaire d'Etat dédié exclusivement au Commerce Extérieur.

Donc dans le cadre de la réforme de l'Etat comme elle a été organisée, je constate qu'on vit dans un mécanisme dans lequel le fédéral continue de jouer un rôle et même de plus en plus fort. J'étais Ministre du Commerce extérieur sous le Gouvernement précédent et j'ai participé essentiellement à des missions économiques, missions princières gérées par l'agence pour le Commerce extérieur. Le Ministre des affaires étrangères et du Commerce extérieur participe avec les régions à celles-ci. Les agences régionales organisent plutôt les contacts « *B to B* » avec les entreprises alors que le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur faisant plutôt le contact politique avec les autorités locales.

Sous ce Gouvernement, nous sommes allés plus loin. Nous avons continué à développer ce qui existait avant au niveau des missions princières, nous avons relancé les visites d'Etat mais nous avons de plus des missions organisées par un Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur et qui le fait en emmenant avec lui des représentants des régions ou en travaillant avec des agences régionales.

Donc avant même de dire « *faut-il changer des textes ?* », il y a une pratique qui montre qu'aujourd'hui les rôles sont partagés. J'avais cité en passant que j'avais désigné des conseillers en diplomatie économique mais on a aussi changé le code consulaire à ce sujet. D'ailleurs, il y a eu des recours contre cela qui ont été introduits par le Ministre Président flamand de l'époque, Kris PEETERS, qui estimait, dans son recours, qu'il n'y avait plus aucune compétence fédérale en matière de Commerce extérieur. Celui-ci est aujourd'hui Ministre de tutelle du Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur.

La Cour constitutionnelle nous a donné raison sur le code consulaire. Concernant le recours au Conseil d'Etat, l'affaire est toujours pendante mais l'auditeur a rendu un avis plutôt favorable à la thèse fédérale.

C'est d'autant plus évident maintenant étant donné que le requérant, dans une autre fonction, démontre bien qu'il y a encore une compétence à tout le moins minimale au niveau fédéral.

Donc oui, on peut se poser la question de savoir s'il ne faudrait pas modifier quelque chose mais il faut surtout regarder l'équilibre actuel. La façon dont on applique les textes aujourd'hui est-elle effectivement correspondante aux textes ? Et puis, cela suffit-il pour avoir un rôle partagé entre les régions et le fédéral en matière de Commerce extérieur ?

Que pensez-vous du rôle joué par l'Agence pour le Commerce extérieur ? Y'a-t-il une complémentarité avec les agences régionales ?

D. R. : Oui, dans les missions que nous organisons, l'Agence organise surtout la logistique (hôtels, déplacements sur place etc.) en collaboration avec les ambassades qui s'occupent des contacts sur place.

Les agences régionales, quant à elles, étant beaucoup davantage là pour gérer les contacts entre entreprises veulent avoir des contacts avec des candidats partenaires. Elles identifient quels pourraient être les contacts sur place en « *B to B* ». Jusqu'à présent, j'ai vu fonctionner les deux types d'agences de manière assez correcte où chacun reste manifestement dans son rôle.

C'est tellement le cas que nous avons continué la même chose pour les visites d'Etat. L'agence fait correctement ce travail d'organisation. J'ai d'ailleurs conclu un accord avec cette agence pour le Commerce extérieur pour qu'elle prenne en charge l'organisation des visites du Roi et de la Reine en Chine et en Pologne, par exemple. Cette année, nous le ferons au Pays-Bas et, normalement, au Japon.

Nous avons donc renforcé les moyens de l'agence par ce contrat passé entre les affaires étrangères et l'agence. Cette dernière est en charge de deux visites d'Etat par an, en moyenne : une hors UE et une dans l'UE. L'agence s'occupe également des deux missions principales. Cette année, ce sera l'Indonésie et le Texas. Par ailleurs, il n'est pas exclu d'imaginer autre chose. Le Premier Ministre a organisé une visite au Japon avec le Ministre Peeters l'année dernière. On parle également d'une première mission en Chine fin mars. Il s'agit de missions visant la promotion de l'image de marque de la Belgique.

Le Commerce extérieur n'est qu'une partie de ce type d'activité. Comme Ministre des affaires étrangères, nous avons ici toute une série d'activités de promotion de la Belgique à l'étranger. C'est tout à fait normal, cela fait partie du travail de notre réseau d'ambassades. Nos ambassadeurs, je le rappelle, sont au service de la Belgique dans son ensemble : fédéral, régions, communautés, etc.

Pensez-vous que les entités fédérées ont un rôle à jouer en matière de Commerce extérieur ? Cette matière étant intimement liée à l'économie qui est, pour partie, dévolue aux Régions.

D. R. : C'est la Constitution et la loi spéciale qui établissent cela, c'est explicitement écrit. La compétence du Commerce extérieur a été transférée aux régions. Dès lors, ce n'est pas une conséquence du transfert d'une partie de la politique économique.

Le problème des textes est de savoir si c'est une partie de l'activité de promotion des entreprises et de notre économie à l'étranger ainsi que l'accompagnement des investisseurs à l'étranger ou si c'est, comme certains l'ont cru par moment, toute compétence quelconque sans que le fédéral puisse faire quoi que ce soit. Cela n'aurait pas de sens.

En effet, le fédéral joue un rôle dans l'assurance-crédit (Du croire et Finexpo, notamment). Il est évident que la mention du Commerce extérieur dans les compétences régionales n'exclut pas toute une série d'activités possibles au fédéral.

Dès lors, lorsqu'on s'interroge sur une possible refédéralisation de compétences ou non, il faudrait d'abord et surtout regarder comment on fait fonctionner le système actuel. Et lorsque je vois ce qu'il s'est passé ces derniers temps, nous avons essayé de développer assez fortement le rôle des régions, notamment par le biais des agences régionales, mais nous avons également, au niveau fédéral, développé toute une activité dans les mêmes domaines. C'est donc une des compétences probablement pour laquelle le transfert n'est pas complet et où il y a un certain flou sur les rôles des uns et des autres.

Par ailleurs, à la question de savoir si le Commerce extérieur est une conséquence du transfert de certaines compétences en matière économique, je réponds que non. D'abord, c'est le même Ministre du Commerce extérieur, de l'Economie et de l'Emploi au niveau fédéral, c'est qu'il reste des compétences en matière économique. De plus, toute une série de compétences fédérales justifieraient l'inverse : puisque ces compétences sont fédérales, il est évident qu'un certain nombre de compétences du Commerce extérieur devraient leurs être liées.

Je prenais l'exemple de tout l'aspect fiscalité, c'est un élément qui justifie qu'un certains nombres de mesures et de décisions prises au niveau fédéral ont un impact direct sur soit l'attractivité de notre pays pour des investisseurs étrangers, soit pour permettre à nos opérateurs d'investir à l'étranger. Les conventions préventives de double imposition sont un exemple clair. Aussi, les expatriés qui viennent travailler en Belgique ont statut particulier, c'est un deuxième exemple. Cela est décidé au niveau fédéral.

Il y a une répartition des compétences en matière économique au sens large. Bien évidemment, lorsqu'on va en mission à l'étranger, les régions distribuent des brochures par leur agence pour expliquer ce qui est attractif en Belgique et ce, indépendamment de la situation géographique ou de la façon de vivre.

Les premières mesures mises en avant, ce sont des mesures fédérales : intérêts notionnels, réductions de charges fiscales sur les chercheurs et les brevets... Toutes décisions qui sont prises au niveau fédéral.

Il y a de toute manière une répartition qui s'impose, même s'il y a eu un débat sur le point contesté dans le code consulaire et comme je l'ai dit, la Cour constitutionnelle a donné raison au fédéral.

Même sur la base des textes actuels, il y a une certaine concurrence sur les compétences. Ce qui m'a paru le plus évident encore, sur le plan politique, c'est que depuis que le Commerce extérieur a été régionalisé, il y a toujours eu un Ministre fédéral en charge du Commerce extérieur.

Pensez-vous qu'il soit tenable, à terme, que les compétences fédérales et fédérées continuent de coexister en la matière ? Les récentes tensions montrent qu'il est, par moment, difficile de s'entendre entre les entités fédérées et le fédéral.

D. R. : C'est une question de volonté politique mais qui vaut pour l'ensemble des compétences et ce, même pour celle qui sont très clairement et exclusivement attribuées à un niveau de pouvoir déterminé.

Par ailleurs, la concurrence entre entités fédérées est-elle saine ?

D. R. : Chacune des régions a son agence pour le Commerce extérieur. C'est une façon pour elles de s'organiser. A la fois, il y a une concurrence, c'est certain. Si l'on veut attirer un investisseur en Belgique, où va-t-il s'implanter ? L'exemple de Toyota est marquant. L'entreprise cherchait à établir une branche de montage de voiture en Europe. Elle a fini par s'installer à Valenciennes bien qu'il y a eu des volontés qu'elle vienne s'implanter en Belgique.

Si Toyota avait choisi la Belgique, le débat allait s'ouvrir entre régions pour voir qui allait proposer les conditions les plus fortes, les plus favorables.

A partir du moment où il y a telle répartition des rôles entre les régions, il y a une concurrence entre les régions pour l'attractivité des investisseurs mais également pour les exportations et pour les recherches de marché. Mais s'il est vrai qu'il y a de la concurrence entre les régions, il l'est tout autant pour des entreprises d'une même région.

Il y a aussi des collaborations qui existent. Il m'arrive de voyager et je rencontre des représentants d'une agence qui travaillent pour plusieurs régions.

Exactement comme je pourrai dire que, à Kinshasa, nous allons avoir une nouvelle chancellerie au sein de laquelle nous aurons des Luxembourgeois et des Néerlandais. Nous allons donc travailler en commun sur certains dossiers mais nous serons concurrents sur certains dossiers économiques, c'est certain.

Ce que nous vivons entre régions, nous le vivons entre Etats.

Il existe différentes catégories d'intervenants mais récemment, les diplomates ont été mis sous le feu des projecteurs. Pouvez-vous expliquer quel est concrètement leur rôle en la matière ?

D. R. : Ils jouent de plus en plus un rôle en matière économique et ce, tout simplement parce que la fonction évolue. Les diplomates représentent l'Etat Belgique au sens générique du terme dans un pays donné.

Le diplomate, lorsqu'il arrive dans un Etat, doit être accrédité et tant que cela n'est pas fait, il ne peut jouer un rôle. C'est le premier représentant de la Belgique, c'est la première personne à qui l'Etat hôte s'adresse dès qu'on veut parler à la Belgique. C'est également le rôle du Ministre des affaires étrangères.

Il s'agit d'une représentation de la Belgique dans son ensemble : communautés, régions, provinces, communes, ...

Alors pourquoi une évolution ? C'est lié à l'évolution des moyens de communication (transport, télécommunications etc.). Les politiques se voient de plus en plus souvent. C'est singulièrement le cas au niveau européen. Tous les mois, les Ministres des Affaires Etrangères se voient à Bruxelles. Dès lors, si un problème survient, il est désormais beaucoup plus facile de se contacter que par le passé. Donc, le rôle de relais du message s'estompe un peu sur le plan politique et fait place à un rôle de soutien pour les opérateurs économiques.

Nos ambassadeurs sont de plus en plus tournés vers l'activité économique et certainement plus encore au niveau Européen.

Cela explique d'ailleurs pourquoi l'agence pour le Commerce extérieur est davantage occupée par les missions « hors UE ». Dans l'Union, nous avons une présence très forte et donc, il n'est pas nécessaire d'organiser une mission en France, par exemple.

Cette évolution n'est pas propre à la Belgique. Elle est perceptible dans d'autres pays, singulièrement dans l'Union européenne. C'est une réorientation sur les volets économiques, scientifiques, etc.

La diplomatie économique vous semble dévolue. N'est-ce pas une compétence jalouée par les Régions ?

D. R. : Tout peut être jaloué par les entités fédérées. Cependant, l'Autorité fédérale existe et donc, automatiquement, celle-ci exerce un certain nombre de compétences.

En termes de diplomatie économique, la compétence est partagée. Ce qui est par moment difficile à faire comprendre, c'est que l'ambassadeur, lui, représente l'Etat dans son ensemble. C'est d'autant plus compliqué que tous les pays du monde n'ont pas une structure fédérale.

Ce rôle de représentation à l'étranger est dévolu à l'Autorité fédérale. Cela ne veut par contre pas dire que l'ambassadeur ne travaille pas pour une région, par exemple. Si un Ministre-Président se déplace à l'étranger, il sera accompagné par notre ambassadeur dans cet Etat.

Quels efforts devraient-elles réaliser pour rendre leur mise en œuvre plus efficiente ? Quelles solutions apporteriez-vous aux dysfonctionnements actuels (par ex : le chevauchement de compétences, la pléthore d'officiels en missions économiques,...) ?

D. R. : Je crois que, ces derniers temps, nous avons clarifié pas mal de choses. Tout d'abord, le fait qu'après une longue période de crise et un changement de Roi, nous nous retrouvons maintenant à remettre en œuvre toute une série de mécanismes. Les visites d'Etat qui sont organisées avec le Ministre des affaires étrangères mais nous avons demandé aux régions voire aux communautés d'être présentes.

Par exemple à l'occasion de la visite en Chine, les trois Ministres-Présidents étaient là. En Pologne, les cinq Ministre-Présidents ont fait partie du voyage. Alors pourquoi ? Nous sommes dans un autre contexte. C'est la Belgique qui se déplace.

Nous avons clarifié les choses pour les missions princières également. Il y a une présence fédérale, Pieter DE CREM ou moi-même, voire les deux, et systématiquement, il y a une présence des régions. Selon le cas, ce peut être le Ministre-Président ou un autre Ministre (en Wallonie, c'est un Ministre ; à Bruxelles, un Secrétaire d'Etat).

Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'il y ait pléthore lorsque, deux fois par an, nous essayons d'avoir le fédéral et les régions ensemble. C'est un signal qu'on donne.

Autre chose est de savoir s'il y a une pléthore de Ministres globalement. A partir du moment où il y a des entités fédérées, c'est une conséquence. Je constate que c'est un débat qui est très francophone. Si on reprend les Gouvernements bruxellois, wallon ou de la Communauté

française, il y avait une tentative de la majorité en place sous la législature précédente de regrouper les compétences pour qu'il y ait moins de Ministres. Ils ont changé cette fois-ci, nous avons un Ministre-Président et des Ministres en plus.

Il y aurait à mes yeux, ne fut-ce que là, moyen de rationaliser en utilisant les Ministres bruxellois et wallons pour prendre la charge des compétences de la Communauté française. C'est un choix politique, par ailleurs.

Si je regarde par contre d'autres Etats fédéraux, notamment l'Allemagne, je constate que le *Bundesrat* est composé des Gouvernements régionaux issus des Lander. Qu'il y ait des Gouvernements à la tête des régions en Belgique, c'est un choix qui a été fait au moment où nous avons créé ces régions. Auparavant, nous avons des comités ministériels au sein du Gouvernement fédéral qui s'occupaient des matières régionales.

Donc oui, il y aurait moyen qu'il y ait moins de Ministres comme ce serait envisageable également qu'il y ait moins de parlementaires. En Région bruxelloise, cela reste un vrai problème d'avoir un si grand parlement. C'est la conséquence de la recherche d'équilibre avec les flamands pour qu'ils aient une représentation suffisante.

Ce sont des choix politiques qui dépassent largement le Commerce extérieur, il est vrai.

Dans quelle mesure une refédéralisation de cette compétence est-elle possible et/ou souhaitable ? En effet, Karel DE GUCHT parle de la difficulté de « vendre » une entité fédérée à l'étranger.

D. R. : Il y a d'abord des marques qui sont présentes sur le marché et ce depuis longtemps. La marque « *Belgium* » existe maintenant depuis près de deux siècles. Elle a marqué de son empreinte les marchés étrangers. Il est donc évident que la Belgique a un impact plus fort que les trois régions, en tant que région.

Il faut, et je le répète, noter que tous les pays ne connaissent pas le fait régional. Combien de Belges sont capables de citer les provinces d'Argentine ou même les Lander allemands ? La Belgique est connue et c'est déjà pas mal.

De plus, il y a une certaine tradition belge. La Belgique fut à l'époque la deuxième puissance mondiale, sous Léopold II. Elle avait donc une place importante sur la scène internationale, sans commune mesure avec ce que l'on connaît aujourd'hui.

C'est donc très difficile pour nos entités fédérées d'atteindre un tel niveau de notoriété et de présence. Il faut également rappeler que la Belgique est un des pays fondateurs de l'Europe, de l'ONU.

Nous avons toujours eu une place très forte sur la scène internationale et ce, indépendamment de la taille du pays. Encore aujourd'hui, nous ne sommes pas loin d'être dans le top 20 des meilleures économies du monde.

Un deuxième élément, au niveau des régions, c'est la présence de Bruxelles, non pas en tant qu'entité régionale mais en tant que ville et en tant que siège de l'Union européenne et de l'OTAN. C'est donc un lieu où les choses se passent. Lorsque je voyage, je dis toujours qu'il y a deux marques qui sont très connues : la Belgique et Bruxelles.

On peut même se demander maintenant si Bruxelles n'est pas en train de prendre le dessus en termes de connaissance par les habitants de pays étrangers. Sur toutes les chaînes d'informations du monde, on voit le bandeau « Bruxelles » car, par exemple, Madame MERKEL rencontre le Président HOLLANDE ou parce que le Président OBAMA vient à une réunion de l'OTAN. La référence est fortement liée au rôle international de la ville.

C'est donc une marque institutionnelle qui s'est développée.

Et puis, il y a à travers le pays, des villes ou des entités qui ont une place plus forte que les régions en elles-mêmes. Anvers, par exemple, est connue mondialement par son port et pour son activité dans le secteur du diamant (80% des diamants bruts dans le monde passent par Anvers).

Dans le Commerce extérieur, il y a de ce fait une certaine disproportion. Nous sommes un des plus gros partenaires de l'Inde et ce, grâce au Commerce du diamant. Sinon, on disparaît des premières places.

Il y a des phénomènes qui ont un impact mais cela ne doit pas empêcher les régions de faire connaître leur label. Il faut simplement voir si le but est à tout prix de faire connaître la région ou des éléments forts de la région.

Est-il plus intéressant de faire connaître le port d'Anvers ce qui influencera positivement par ricochets le reste de la région ou faut-il absolument avoir une image forte de la Flandre en tant que région ? C'est un débat que toutes les régions ont et pas qu'en Belgique.

Sur le plan institutionnel, les deux marques connues sont donc « *Belgium* » et « *Brussels* » mais ce n'est pas une référence à l'institution régionale bruxelloise, comme je le disais.

On ne peut pas mesurer ce que coûterait une campagne de publicité qui offrirait une visibilité équivalente à Bruxelles que ce qu'offre comme visibilité le bandeau « Bruxelles » sur tous les écrans de télévision ou dans les régions.

Dès lors, une régionalisation totale de la compétence du Commerce Extérieur n'engendrerait-elle pas une concurrence féroce entre les Régions belges?

D. R. : On peut rêver à beaucoup de choses mais je pense que la solution est de faire travailler les acteurs ensemble. Sauf à avoir une inversion de tendance forte dans les prochaines années, je ne ressens pas dans le monde politique une quelconque intention de partir vers une refédéralisation, que du contraire d'ailleurs.

Le Gouvernement flamand vient d'annoncer la création d'une véritable diplomatie flamande. Ils veulent décupler le nombre de postes à l'étranger. Si je me tourne vers les autres régions, notamment wallonne, elle a développé son propre réseau et est très sourcilleuse sur toutes les possibilités de conflit de compétences.

Une chose est d'imaginer un Etat unitaire plutôt qu'un Etat fédéral mais une autre chose est de vivre en Belgique. Les tendances lourdes en Belgique ne vont pas dans ce sens là. Tout peut s'inverser un jour, on ne peut le dire aujourd'hui. Si on veut favoriser cela, il faut faire travailler ensemble les agences régionales avec, si possible, le fédéral. Ou alors, on peut avoir au fédéral, des personnes qui jouent un rôle en la matière pour vendre l'ensemble du pays à

l'étranger. Mais des concurrences, il y en avait déjà avant de régionaliser la compétence. Dans toutes nos provinces wallonnes, il y a des agences économiques qui servent à attirer des investisseurs. Certains Gouverneurs passent leur vie à faire la promotion de leur province à l'étranger.

Il faut essayer de faire travailler les acteurs ensemble. Cependant, je ne pense pas qu'on puisse tirer la conclusion que c'est impossible et donc qu'il faille refédéraliser. Je ne pense pas non plus que l'on puisse dire que la tendance lourde aille dans ce sens. La tendance lourde, c'est le développement des régions par les régions mais il faut qu'il y ait des personnes au fédéral qui assument leurs parts de responsabilités en Commerce extérieur. Le mieux, c'est que ce soit coordonné. Il est également possible que les trois régions travaillent entre elles.

D'ailleurs, dans les missions qu'on organise, il y a du networking entre entreprises belges qui participent. Il y a dans certaines missions près de 400 entreprises ce qui peut permettre la création de synergies.

Par exemple, je siége comme représentant du Gouvernement fédéral au « Conseil affaires étrangères », dédié Commerce. Nous sommes dans une logique où, par exemple, la négociation de traités internationaux comme le TTIP ou le CETA passe par un mandat qui doit être donné à la Commission, plus singulièrement à la Commissaire en charge, Cécilia MALMSTRÖM. Pour représenter la Belgique, c'est moi qui suis chargé de le faire. Nous organisons des réunions pour établir le point de vue belge sur la question. Cela se fait en concertation avec les régions mais le Commerce mondial est une compétence fédérale.

Il y a donc toute une série de mécanismes qu'il faut faire fonctionner en collaboration avec les régions. Cela dépend donc pour partie de la volonté politique dans les différents gouvernements.

Si vous ne deviez avoir qu'une suggestion concernant la répartition des compétences, quelle serait-elle ?

D. R. : La suggestion serait de faire fonctionner les différents organes : conférences interministérielles, comité de concertation etc. ou encore une rencontre entre les agences pour coordonner.

Un premier exemple serait la coordination à l'étranger. Nous avons une ambassade dans la capitale de l'Etat et un ou plusieurs consulaires généraux, si l'Etat en question est grand. La question est de savoir si les agences régionales doivent s'implanter dans les mêmes lieux où s'il n'y a pas moyen d'avoir un réseau avec des implantations permettant une meilleure couverture géographique pour éviter les doublons et les multiplications des présences au même endroit.

La Belgique aujourd'hui a plus de représentants à l'étranger qu'avant la régionalisation. Au niveau fédéral, nous avons un peu revu notre déploiement mais il y a une multiplication de la représentation des régions et des communautés. A Paris, par exemple, il y a plus de personnes de la Communauté française que de l'ambassade de Belgique.

Nous avons fermé un consulat général à Milan car cela n'avait plus beaucoup de sens. Par contre, le Nord de l'Italie reste très intéressant sur le plan économique. Dès lors, ne serait-il pas opportun que les agences économiques s'y déploient plutôt qu'à Rome où il y a déjà l'ambassade ?

Un deuxième exemple de coordination mais cette fois-ci en interne serait d'évaluer notre manière de diffuser l'information vers les investisseurs potentiels. Cette information serait coordonnée sur les avantages de la Belgique et de ses régions. Nous venons de faire un site web à cet effet. L'idée est de présenter le pays de manière plus intégrée, d'avoir un « guichet commun ».

La coordination est un élément important et encore plus pour un Etat fédéral qui veut défendre les intérêts de ses entreprises et attirer des investisseurs. C'est une question d'efficacité.

Il faut remarquer que cela se fait beaucoup plus sur le terrain qu'au niveau politique. Je compare cela à l'adolescence. Au début, les entités fédérées ont voulu s'installer vivre leur vie etc. Petit à petit, elles se rendent compte qu'il est peut-être plus facile de « revenir à la maison ». Je constate que maintenant lorsqu'on propose d'avoir une implantation dans la capitale où l'ambassade se trouve, on le fait.

Cela me frappe d'autant plus qu'on va avoir une chancellerie commune à Kinshasa avec le Grand-Duché du Luxembourg et les Pays-Bas. C'est d'ailleurs déjà le cas à Caracas avec les Pays-Bas. Nous arrivons à le faire entre plusieurs pays mais on ne voudrait pas le faire entre les régions et le fédéral.

Annexe 6 : Dirk VAN DER MAELEN, Président de la Commission Relations extérieures de la Chambre des représentants

Organe	Commission Relations extérieure de la Chambre des représentants
Personnes présentes	Dirk VAN DER MAELEN - Président de la commission
Date	Bruxelles, mardi 23 février 2016, 10h

Compte-rendu :

Les Réformes de l'Etat successives ont transféré des compétences par « paquets ». Aujourd'hui, on se rend compte que les transferts ont, par moment, manqué de cohérence. Pensez-vous que nous soyons allés trop vite ou trop loin dans certains cas ?

D. VdM. : A titre personnel, je n'ai jamais été très « chaud » en faveur de la régionalisation. Dans mon parti, j'ai la réputation d'être un *belgiciste* mais ce n'est pas une position dominante. En effet, depuis la création des gouvernements régionaux, on voit qu'il y a une dynamique qui se crée.

Je constate que nous avons des discussions entre fédéralistes et régionalistes dans mon parti. J'ai toujours considéré que les réformes de l'Etat pouvaient avoir lieu mais uniquement si cela avait pour objectif de diminuer les tensions communautaires que nous avons connues. Je me suis laissé séduire par des arguments d'un Norbert DE BATSELIER qui disaient que d'une part, c'est bien pour apaiser les tensions communautaires qui bloquent le Gouvernement et donc la gouvernance de la Belgique et, d'autre part, la régionalisation permettait de prendre les décisions au plus près des citoyens pour les matières en question. Cela était un avantage démocratique.

Désormais, avec un recul de 25 années de carrière parlementaire, je dois faire le constat que la gouvernance en Flandre n'est pas meilleure que celle que j'ai connu au niveau fédéral. Il y a également des blocages au niveau flamand comme par exemple « *de Oosterweel verbinding in Antwerpen* ». Je constate là qu'il s'agit de grands dossiers de travaux publics et que les blocages sont toujours présents et ce, malgré la régionalisation.

Ceci pour dire que je suis désormais encore moins en faveur d'une prochaine régionalisation des compétences. De plus et ce à titre personnel, si la politique veut encore avoir une influence sur le courant des choses, il faut opter pour une plus grande échelle sur laquelle les compétences sont exercées, plutôt que sur une échelle plus réduite. Si on regarde tous les grands enjeux (le climat, les réfugiés etc.), ce sont des problématiques que nous ne pouvons pas abordés seuls en tant que Belges. Il faut travailler dans un cadre européen au minimum.

Dès lors, pourquoi investir de l'énergie dans des réformes encore plus profondes de répartition des compétences qui font dépendre l'image belge de la bonne coopération de tout le monde si l'on veut avancer.

Et en matière de Commerce extérieur, pensez-vous que la répartition actuelle est cohérente ?

D. VdM. : Il y a 25 ans, je me souviens que l'argument principal était de dire que comme la politique industrielle était régionale, il fallait régionaliser le Commerce extérieur pour permettre l'exportation des produits issus de cette politique. A cette époque, chaque communauté accusait l'autre de dominer les outils nationaux de promotion de nos entreprises à l'étranger. Pour mettre un terme à ces discussions communautaires, nous avons décidé de régionaliser.

A titre personnel, j'ai toujours été très réticent. De ma position, j'ai régulièrement des contacts avec des représentants de l'étranger. Je constate que de l'extérieur, on ne comprend pas cette structure et cet agencement de compétences. Une fois, j'étais bloqué à Hong Kong et on devait rester une journée de plus là-bas. L'ambassade cherchait à prendre des contacts avec les représentants régionaux. Il y avait une parfaite collaboration entre les trois qui avaient d'ailleurs réalisé un syllabus pour expliquer comment investir et comment faire du Commerce avec la Belgique. Chez nous, nous avons tout scindé alors que là-bas, ils avaient tout rassemblé pour pouvoir expliquer aux potentiels investisseurs comment commercer avec nous. A l'extérieur, on connaît à peine Bruxelles. Mais pas la Wallonie et la Flandre.

Je suis d'avis de dire que nous nous handicapons en scindant le Commerce extérieur. Plus on fait ensemble, mieux ce sera. Malheureusement, il y a une dynamique régionaliste.

La récente volonté du Gouvernement flamand de réduire des missions économiques va dans le mauvais sens. Ils sont en train d'handicaper nos propres entreprises.

Dès lors, je pense que s'il y a bien un domaine qu'il faut refédéraliser, c'est le Commerce extérieur.

Enfin, les entreprises ne sont-elles pas pénalisées par les tensions entre Gouvernements et par une certaine paralysie entre eux ?

D. VdM. : Elles sont certainement handicapées, pénalisées je ne sais pas. Puisqu'on fait un investissement séparé, l'effectivité est moins grande à mon sens. Si on rassemblait l'ensemble des moyens au service d'une politique dynamique et volontariste, je pense qu'on atteindrait de meilleurs résultats.

Vous savez, environ 70% de nos exportations se font dans un cercle de 300 km autour de Bruxelles. Le vrai enjeu, pour augmenter les résultats, c'est d'augmenter les chiffres de la grande exportation. Pour cela, je pense qu'il faut mettre nos moyens ensemble pour aider nos entreprises et faire une promotion effective.

Que pensez-vous du rôle joué par l'Agence pour le Commerce extérieur ? Y a-t-il une complémentarité avec les agences régionales ?

D. VdM. : Maintenant, c'est presque une boîte vide. Il faut donner plus de moyens et de compétences à cet organe. Quand je vois qu'aujourd'hui, nous avons un Secrétaire d'Etat qui n'a plus que cette boîte vide, c'est vraiment triste.

Les régions ont diminué leur contribution et cela va dans la mauvaise direction. Ce sont d'ailleurs plutôt les Flamands qui ont pris cette initiative.

Pensez-vous que les entités fédérées ont un rôle à jouer en matière de Commerce extérieur ? Cette matière étant intimement liée à l'économie qui est, pour partie, dévolue aux Régions.

D. VdM. : Nous ne pouvons pas nier que les régions doivent avoir un rôle dans la politique d'exportation. Ce serait nier la lumière du soleil. Cependant, nous avons tout scindé et au détriment de notre efficacité. Les structures sont faibles.

Nous avons scindé et puis on veut coordonner. Il faut faire l'inverse : il faut donner un rôle prépondérant au fédéral mais avec des possibilités et de l'influence pour les régions.

Je suis donc pour un système plus centralisé pour la grande exportation alors que pour l'exportation au sein de l'Union européenne, on peut donner un peu d'autonomie pour nos régions pour faire la promotion de leurs entreprises.

Pensez-vous qu'il soit tenable, à terme, que les compétences fédérales et fédérées continuent de coexister en la matière ? Les récentes tensions montrent qu'il est, par moment, difficile de s'entendre entre les entités fédérées et le fédéral.

D. VdM. : Y a-t-il des gros problèmes du côté francophone ? Je ne suis pas au courant. Vous savez du côté flamand, je ne suis pas beaucoup cela et je n'ai pas eu d'informations en ce sens.

Mon opinion est que le Gouvernement flamand, sous la direction de la NVA, veut un minimum voire pas de rôle de la part du fédéral. Je constate cela dans les positions qu'ils prennent.

Maintenant, je pense que si Pieter DE CREM prend des décisions d'organiser des missions, il doit le faire en invitant les trois régions de manière égale et correcte. Tout le monde doit avoir l'opportunité de participer. Cela ne veut par contre pas dire que c'est plus utile d'avoir des agences régionales.

A ce titre, que pensez-vous du rôle joué par Pieter DE CREM ?

D. VdM. : Je continue de croire que s'il a commis des erreurs, notamment sur la mission en Afrique de l'Ouest, il ne l'a pas fait exprès. Je le connais un peu et j'ai eu de vives discussions avec lui lorsqu'il était Ministre de la Défense mais je n'ai jamais constaté qu'il ne jouait pas

le jeu d'un Ministre fédéral. C'est une mécanique dans notre pays : dès que quelqu'un aide une communauté, l'autre communauté s'insurge.

Cependant, les plus gros problèmes qu'il a aujourd'hui, c'est avec Bart DE WEVER qui le critique en se demandant comment il occupe ses journées.

Par ailleurs, la concurrence entre entités fédérées est-elle saine ?

D. VdM. : Avec cette concurrence, moi je crains qu'il y ait des effets néfastes. Si je suis un investisseur qui veut investir en Belgique et que je suis approché le 1^{er} du mois par une région, le 10^{ème} par une deuxième et le 15^{ème} avec une troisième et que chacune d'entre elles critique les deux autres en disant qu'il ne faut pas investir chez les autres, cela donne une très mauvaise impression. La conclusion de l'investisseur est qu'il ne va pas s'installer en Belgique, dans un pays où il y a tant de tensions communautaires. Je pense que nous avons perdu certains investissements à cause de cela qui sont partis dans des pays voisins.

Le Ministre REYNDERS tend à mettre en place une diplomatie économique. Que pensez-vous de cela ?

D. VdM. : Moi, je suis pour. Ce n'est pas tous les jours que je dis que je suis d'accord avec lui. Je suis d'avis que nous sommes allés trop loin dans la scission de ces compétences. Nous avons des problèmes de coordination et de concurrence entre les régions. Il faut quelqu'un qui mette un peu d'ordre dans la communication qui part de la Belgique vers l'étranger. Si c'est par le biais d'un diplomate et que l'information vaut aussi bien pour la Flandre, la Wallonie et Bruxelles, c'est plus clair pour les investisseurs.

Quels efforts devraient-elles réaliser pour rendre leur mise en œuvre plus efficiente ? Quelles solutions apporteriez-vous aux dysfonctionnements actuels (par ex : le chevauchement de compétences, la pléthore d'officiels en missions économiques,...) ?

D. VdM. : Comme je l'ai dit, il faut renverser la tendance et l'organisation. Il faut reconstituer le puzzle et avoir un organe central. Cependant, il faut avoir des garanties pour les régions pour qu'elles soient certaines que le jeu est joué correctement par l'ensemble des acteurs.

Un centre plus fort permettrait également d'éviter les effets néfastes qui viennent de la régionalisation des compétences.

Dans quelle mesure une refédéralisation de cette compétence est-elle possible et/ou souhaitable ? En effet, Karel DE GUCHT parle de la difficulté de « vendre » une entité fédérée à l'étranger. De plus, une étude récente menée par des chercheurs de trois universités belges montre qu'il existe une part importante de parlementaires voulant une refédéralisation partielle de compétences.

D. VdM. : Politiquement possible ? Là, j'ai mes doutes mais elle est souhaitable. C'est à vous que je pose la question : que dit le monde des entreprises ? Si elles le veulent, il y a une

chance que peut-être un jour cela arrive. Dans le cas contraire, c'est de la science-fiction. Si ceux qui sont concernés le veulent, cela aura plus d'impact que si cela vient du fédéral.

Il faut donc donner la priorité à l'avis des acteurs face à la confrontation d'idées au niveau politique.

Je suis réaliste sur le plan politique. Il faut une influence et une puissance extérieure au monde politique pour faire prendre conscience de l'enjeu.

Le politique doit être au service des entreprises dans ce domaine et non l'inverse. Ce qui compte, ce sont l'augmentation des exportations et l'attraction d'investisseurs et ce, pour donner de l'emploi.

J'ai beaucoup de contacts avec l'extérieur, notamment des ambassadeurs, et le message est clair : arrêtez de vous tirer une balle dans le pied.

Annexe 7 : Pascale DELCOMMINETTE, Administratrice générale de l'AWEX

Organe	AWEX
Personnes présentes	Pascale DELCOMMINETTE - Administratrice générale de l'AWEX
Date	Namur, jeudi 25 février 2016, 9h30

Compte-rendu :

Les Réformes de l'Etat successives ont transféré des compétences par « paquets ». Aujourd'hui, on se rend compte que les transferts ont, par moment, manqué de cohérence. Pensez-vous que nous soyons allés trop vite ou trop loin dans certains cas ?

Pa. D. : C'est un mouvement qui a commencé il y a quelques années déjà. Elles ont été faites de manière très *phasée* ce qui a permis aux entités fédérées d'acquérir une maturité et d'absorber les choses correctement tant au niveau des compétences en elles-mêmes que des moyens. Je distingue les deux car tous les transferts de compétences ne se sont pas accompagnés dans le même temps du transfert des moyens liés.

Et en matière de Commerce extérieur, pensez-vous que la répartition actuelle est cohérente ?

Pa. D. : Je pense que le timing a été bon. Fin des années '80 et début des années '90, il a permis de procéder au transfert des incitants (programme OBCE) vers les agences régionales, mais aussi à celui des attachés économiques et commerciaux et ce, en deux phases. Cela a conduit, au niveau wallon, à la mise en place de la structure AWEX (service à gestion séparée) et puis à l'absorption des attachés économiques et commerciaux (en 1992). Ensuite, il y a eu l'accord de coopération entre le fédéral et les entités fédérées pour la gestion des réseaux des attachés économiques et commerciaux.

La maturité construite au fur et à mesure des transferts a fait que nous sommes devenus en 1998 un OIP de type B.

Je pense que le phasage mis en place a assuré la maturité en termes de gestion de la compétence et de l'adaptation aux spécificités wallonnes. Nous y reviendrons, je suppose, car c'est le grand intérêt de la régionalisation.

Que pensez-vous du rôle joué par l'Agence pour le Commerce extérieur ? Y a-t-il une complémentarité avec les agences régionales ?

Pa. D. : son rôle aujourd'hui, c'est un rôle de mise à disposition d'études sectorielles, de statistiques, de bases de données etc. Et puis, l'agence s'occupe essentiellement de l'organisation des missions principales et maintenant des visites d'Etat.

Je dirais que, de manière concrète au niveau de l'opérationnalisation, l'agence a acquis un rôle important en matière logistique dans l'organisation des missions. C'est là un rôle central selon moi. Ce n'est d'ailleurs pas rien d'organiser ce type de « méga-mission » vu le nombre de participants. L'agence le fait très bien.

Sur le fond, je fais partie de ceux qui estiment qu'à côté des missions régionales qui existent (à titre d'exemple, nous avons 150 actions par an dans le programme de l'AWEX dont 50 missions), les missions prises en charge par l'Agence du Commerce extérieur sont un véritable plus. Ces missions mettent un focus spécifique sur la Belgique et nous font gagner en visibilité. Je pense, par exemple, à la mission principale en Colombie et au Pérou où nous avons été tous reçus au plus haut niveau avec une presse nationale qui a largement relayé l'information. Cela nous a permis de mettre un coup de projecteur important sur notre pays, sur nos entreprises et nos universités qui font également partie de tout cet écosystème que nous mettons en avant.

Dans le cadre de ces missions belges, nous utilisons la possibilité, au niveau des Régions et des Communautés (*cf.* universités), de mettre en avant le savoir-faire et les spécificités de nos entreprises par nos actions et incitants spécifiques.

L'apport des missions principales me paraît essentiel pour ouvrir des portes au plus haut niveau et pour mettre un formidable coup de projecteur.

Il faut bien rappeler que lors des rencontres au plus haut niveau, nous pouvons associer nos entreprises. Elles y présentent leurs produits et peuvent ainsi se référencer... Et c'est cela qui est important : donner un maximum de chances à nos entreprises pour décrocher de nouveaux marchés.

Au niveau wallon, il a été décidé de réaliser une mission régionale de suivi de chaque mission au maximum dans l'année de cette mission. Le but est de ne pas laisser se refermer les portes qui se sont ouvertes et d'aller plus loin dans les relations commerciales déclenchées. L'idée est de taper sur le clou et de concrétiser.

Pensez-vous que les entités fédérées ont un rôle à jouer en matière de Commerce extérieur ? Cette matière étant intimement liée à l'économie qui est, pour partie, dévolue aux Régions.

Pa. D. : Au travers de la régionalisation, nous avons pu disposer de nos propres outils. Cela nous permet d'aider au mieux nos entreprises dans leurs projets à l'international.

Cela nous a également permis d'avoir plus de moyens et de proximité ainsi que davantage de connaissance de nos entreprises.

Au niveau du réseau des attachés économiques et commerciaux, par exemple, il y a eu un renforcement évident de l'accompagnement de nos entreprises grâce à la régionalisation. En 1988, nous avions 132 attachés au niveau fédéral qui s'occupaient des entreprises au niveau du pays.

Désormais, nous en avons 109, dont 80 à charge du budget wallon. Cela veut dire que nous sommes passés d'environ un attaché pour 75.000 habitants à un attaché pour environ 30.000 habitants. Cela veut dire que nous avons renforcé le soutien aux entreprises.

Je l'ai déjà brièvement évoqué ; la régionalisation a permis de tenir compte des spécificités du tissu économique wallon, ce que ne permettait pas l'approche fédérale. En moyenne, nous avons des entreprises de plus petite taille que les entreprises flamandes. L'exportation ne s'improvise pas et demande des ressources humaines et budgétaires importantes. Avoir une approche régionale nous permet de mieux accompagner ces petites entreprises qui ont davantage besoin d'être prises par la main.

Au-delà de la taille, il y a aussi les secteurs. Le Gouvernement wallon a, depuis 2006, concentré son action autour des pôles de compétitivité. Ce sont nos secteurs forts qui ont été identifiés sur la base de nos savoir-faire et de nos compétences. L'AWEX s'est évidemment inscrite dans cette « discrimination positive » : 40% de notre programme d'actions est orienté vers ces pôles.

L'approche fédérale ne l'aurait pas permis car la Flandre a d'autres secteurs prioritaires, idem pour Bruxelles qui, par exemple, est davantage centrée sur les services. Nous ne devons plus faire d'arbitrage à ce niveau. La régionalisation a permis à chaque région d'avoir une approche plus pointue et plus spécifique qui correspond davantage à ses besoins.

Cela dit, ces spécificités n'empêchent pas les synergies : ainsi certaines actions de nos programmes annuels sont gérées en commun.

Toujours en termes de synergies, il faut relever que certains attachés sont partagés entre les régions. Nous avons un accord de collaboration avec les autres régions pour couvrir au mieux l'ensemble des marchés mais tout en réduisant les coûts, notamment par les économies d'échelle.

Revenons à nos spécificités, notre programme d'actions wallon met l'accent sur les exportations hors de l'Union européenne car nous avons encore un léger retard par rapport à ce que nous pourrions espérer au-delà des frontières de l'UE. Ce choix a payé puisque, entre 2000 et 2015, nous sommes passés d'environ 15% d'exportations hors UE à plus de 21%. Cela veut dire que nous grignotons des parts de marché à la grande exportation.

Au niveau des pôles de compétitivité, la croissance de nos exportations était deux fois supérieure à celle des autres secteurs. Nous ne nous étions donc pas trompés au niveau du ciblage de nos secteurs forts. Cela n'aurait pas été possible au niveau fédéral bien que, comme je l'ai déjà dit, certains secteurs nous rassemblent.

Parmi les spécificités qui ont pu être prises en compte grâce à la régionalisation, il y a également les incitants. En effet, à l'époque de l'O.B.C.E., nous n'avions que deux types d'aides. Désormais - et nous venons de réformer le système -, nous avons 5 types d'aides : consultance, marketing, participation aux foires et salons, missions à l'étranger et soutien aux implantations.

Cette réforme n'aurait pas pu être menée de la même manière au niveau fédéral. Nous avons mis en place une prime aux starters car cela correspond aux réalités de notre économie wallonne. Nous sommes dès lors en phase avec la politique de développement économique et les différents plans économiques wallons : plan Marshall, Digital Wallonia, Plan PME, etc.

Nous sommes partie prenante dans ces plans et donc, nous proposons des programmes d'actions « export » en phase avec cette politique de développement.

Prenons par exemple le numérique. Pour 2016, plutôt que de désigner un marché cible, nous avons choisi de faire du numérique notre secteur cible. Nous aurons une vingtaine d'actions. Il y a une volonté de booster ce secteur là au niveau wallon, que nous soutenons à l'international.

Pensez-vous qu'il soit tenable, à terme, que les compétences fédérales et fédérées continuent de coexister en la matière ? Les récentes tensions montrent qu'il est, par moment, difficile de s'entendre entre les entités fédérées et le fédéral.

Pa. D. : De toute façon, la cohabitation doit être tenable.

De plus en plus, il y a empiètement sur les compétences régionales. La grille de lecture doit être « comment faire en sorte que la cohabitation soit la plus positive et pertinente pour nos entreprises » ? C'est cela qui compte.

Nous disposons d'un réseau d'attachés qui existe depuis 20 ans et ils ont acquis une expertise et une expérience avérée en la matière. Alors, lorsqu'un chef de poste fédéral organise un événement Business to Business, cela doit se faire dans le respect de la répartition des compétences, de l'accord de coopération qui existe entre le fédéral et les régions et de la loyauté fédérale. C'est un souci d'efficacité : les rencontres doivent être préparées, il doit y avoir un suivi concret, etc. L'accord de coopération est clair : les ambassades doivent être en appui. Il faut que cela se fonde sur des règles, sur des bonnes pratiques, sur des échanges d'informations.

Je dirai que tout ne va pas mal, loin de là, je le constate souvent lors de missions où nous avons un soutien précieux de l'Ambassade. Mais force est de constater que certaines fois il y a des dérapages dans la coordination de notre action à l'international. Lorsqu'une mission de Ministres fédéraux se met en place au niveau économique, c'est tant mieux si nous sommes plusieurs à soutenir le rayonnement de nos entreprises. Cependant, il faut être attentif à ce que cela ne rentre pas en conflit avec un programme d'actions régional qui existe déjà. Cela rentre-t-il dans la budgétisation des programmes des agences régionales si elles doivent aider ? Quid du suivi et du service après-vente ? Quid aussi de la sélection d'entreprises ? Certaines missions fédérales font appel à des grandes entreprises alors que notre approche est une approche universelle par laquelle nous touchons toutes les entreprises.

Il ne s'agit pas ici d'un débat de susceptibilité institutionnelle mais bien d'une recherche d'efficacité et d'efficience au bénéfice de nos entreprises.

Quels efforts devraient-elles réaliser pour rendre leur mise en œuvre plus efficace ? Quelles solutions apporteriez-vous aux dysfonctionnements actuels (par ex : le chevauchement de compétences, la pléthore d’officiels en missions économiques,...) ?

Pa. D. : J’en reviens au point précédent : l’application correcte de l’accord de coopération et une charte de bonnes pratiques en matière de concertation et d’information entre les niveaux de pouvoir (en Belgique ou au sein des postes) constitueraient une avancée essentielle qui réglerait pas mal de choses. Cela nous permettrait d’harmoniser la stratégie en matière de soutien aux entreprises.

Les outils sont là et les textes aussi, bien qu’ils doivent nécessairement être toilettés... Ils ont plus de 20 ans maintenant.

Il s’agit aussi, lors des journées diplomatiques, de revenir à ce qu’il se faisait avant : associer les régions pour que nous ayons l’occasion de présenter nos programmes et nos priorités. Nous avons un réseau de chefs de poste au niveau fédéral qui ne sont pas nécessairement au courant de nos priorités : les pôles de compétitivité, le secteur numérique,... Si le fédéral veut jouer un rôle en matière de diplomatie économique, en appui des régions, il faut, a minima, connaître ces axes prioritaires et ces plans d’actions.

Il y a également les tables rondes géographiques à l’occasion du retour des chefs de poste. Les responsables des affaires étrangères et les responsables des mêmes zones géographiques des agences régionales se joignent à eux pour refaire le point sur la stratégie. Cela n’a pas eu lieu cette année mais nos collègues des affaires étrangères ont bien entendu nos remarques et je ne doute qu’elles seront remises à l’ordre du jour l’année prochaine.

Dans quelle mesure une refédéralisation de cette compétence est-elle possible et/ou souhaitable ? En effet, Karel DE GUCHT parle de la difficulté de « vendre » une entité fédérée à l’étranger.

Pa. D. : Avec les années, la régionalisation des compétences a atteint sa maturité. Nous sommes conscients que la Région wallonne ou la Région flamande, cela évoque peu de choses au Japon, par exemple.

C’est bien pour cela que, lors de foires ou de salons à l’étranger, nous nous affichons sous le label : « *Belgium* », systématiquement. Le point d’accroche, cela reste la Belgique. Cependant, la régionalisation nous a permis, au-delà de l’accroche, de mettre en œuvre des actions spécifiques qui collent à nos atouts régionaux. Pour rappel, nous avons développé un *branding* « wallonia.be », c’est bien « .be » et ce n’est pas par hasard. Nous capitalisons un maximum sur la visibilité de la Belgique.

Au-delà de cela, ne croyons pas que nous sommes les seuls dans un système de type fédéralisé ; d’autres pays comprennent ce phénomène. Nous avons notamment, depuis des années, développé un partenariat spécifique avec une province chinoise, Hubei. Le projet *CBTC* à Louvain-la-Neuve (China-Belgium Technology Center) en est le fruit.

J’ai rarement ressenti à l’étranger des problèmes par rapport au phénomène régional car premièrement, on capitalise sur l’image Belgique et que, deuxièmement, c’est la qualité des produits et le savoir-faire des entreprises qui comptent.

Annexe 8 : Pierre GILISSEN, Secrétaire général adjoint, Philippe BOVEROUX, économiste au Conseil économiques et social de Wallonie

Organe	Conseil Economique et Social de Wallonie
Personnes présentes	Pierre GILISSEN - Secrétaire général adjoint du Conseil économique et social de Wallonie Philippe BOVEROUX - économiste au Conseil économique et social de Wallonie
Date	Liège, mercredi 2 mars 2016, 10h

Compte-rendu :

Les Réformes de l'État successives ont transféré des compétences par « paquets ». Aujourd'hui, on se rend compte que les transferts ont, par moment, manqué de cohérence. Pensez-vous que nous soyons allés trop vite ou trop loin dans certains cas ?

P. G. : Ce qui est sûr en tout cas, c'est que tous les transferts successifs depuis 1980 ne se sont pas faits dans l'ordre. Il n'y avait pas une vision juridiquement et politiquement structurée. Cela s'est fait au coup par coup en fonction des intérêts politiques des uns et des autres. En effet, toutes les familles politiques ont fait partie d'une majorité à un moment ou à un autre, moment où des décisions importantes devaient être prises en matière de transferts de compétences.

Les compétences transférées ont fait l'objet de nombreuses négociations et l'aboutissement des négociations était souvent fort éloigné des objectifs fixés au départ.

Dès lors, il était très difficile d'aboutir à quelque chose de cohérent, bien au contraire.

C'est encore plus vrai lorsque l'on se remémore les discussions « *post réformes* » au cours desquelles les intervenants regrettaient de ne pas avoir pensé à l'une ou l'autre compétence qui aurait pu faire partie de la négociation. Il manquait à chaque fois des pièces au puzzle.

Il y a notamment eu des questionnements quant au transfert de la Justice. Cela ne fut pas le cas. Idem en matière de fiscalité : fallait-il régionaliser l'impôt des sociétés ?

En somme, la réponse est « *non* ». Cela n'a pas été très cohérent sur le plan juridique. Tout cela s'est fait par essais et contre-essais en fonction des volontés politiques.

Et en matière de Commerce extérieur, pensez-vous que la répartition actuelle est cohérente ?

P. G. : C'est plus délicat à dire. Ce qui est sûr, c'est que maintenant une grosse partie de cette problématique globale de nos relations économiques et commerciales avec l'étranger a fait l'objet d'une réforme fondamentale. Je pense singulièrement pour la Région Wallonne à la fondation de l'AWEX et aux différentes annexes qui se sont raccrochées à l'agence régionale.

Il y a désormais des habitudes de fonctionnement, des jurisprudences administratives etc. qui font que cela ne fonctionne pas trop mal. Ce n'est d'ailleurs pas uniquement dans les mains des pouvoirs publics : il s'agit d'un para-régional dont le conseil d'administration est composé de représentants des pouvoirs publics mais également de représentants des milieux économiques, notamment.

Il y a eu, grâce notamment au travail de son ancien Administrateur Général, Philippe SUINNEN, une grande indépendance de l'AWEX et ce, peu importe qui fut le Ministre de tutelle.

Ph. B. : Il faut également noter que les moyens de l'AWEX sont limités alors que les objectifs sont énormes.

P. G. : Il y a deux manières de voir les choses : la vision interne et la vision externe.

Par exemple, l'appellation même des choses peut varier en fonction de l'endroit où on se trouve. C'est ainsi qu'on invente des institutions qui n'existent pas pour pouvoir (se) vendre.

La délégation AWEX à Paris est présentée comme provenant de la « *Région wallonne de Belgique* »... Ce titre n'existe pas mais elle se présente comme telle. C'est inventé pour les besoins de la cause pour être connu et reconnu. Le réflexe national reprend finalement le dessus.

L'organisation des choses a beaucoup changé depuis le début de la fédéralisation de l'État mais il faut bien se rendre compte que sur le terrain, il faut voir les choses comme elles sont : la Région wallonne est un petit territoire pas très connu. Vendre la Région wallonne sans parler de Bruxelles est extrêmement compliqué et ce, malgré le fait que Bruxelles ne soit pas située sur le territoire de la Région wallonne.

Que pensez-vous du rôle joué par l'Agence pour le Commerce extérieur ? Y a-t-il une complémentarité avec les agences régionales ?

P. G. : Cette agence est forcément complémentaire. Par ailleurs et concernant les missions qu'elle organise, je fais partie de ceux qui sont résolument partisans du maintien des missions principales et visites d'État.

Dès lors, la position flamande qui est de dire qu'il faut réduire le nombre de missions, c'est de la sottise à l'état pur. En effet, selon qu'il y ait ou non un membre de la famille royale, le pays hôte enverra des personnes différentes.

Le mot « Belgique » fait encore vendre, c'est évident.

Pensez-vous que les entités fédérées ont un rôle à jouer en matière de Commerce extérieur ? Cette matière étant intimement liée à l'économie qui est, pour partie, dévolue aux Régions.

P. G. : Ce n'est pas automatique. Sur le plan purement technique, il n'y a pas d'automaticité. Si cela avait été si automatique que cela, le Ducroire par exemple aurait été régionalisé. Je constate qu'il ne l'est pas. Or, c'est un instrument dont on parle peu mais qui est très important en matière d'exportations.

Ph. B. : Il faut tout de même relever que cela avait été évoqué lors des discussions relatives à la 6ème réforme de l'État.

P. G. : C'est toujours le même problème : c'est une question de poids, d'image et d'échelle. Si l'on divise le Ducroire, on perd en capacité de couverture.

Pensez-vous qu'il soit tenable, à terme, que les compétences fédérales et fédérées continuent de coexister en la matière ? Les récentes tensions montrent qu'il est, par moment, difficile de s'entendre entre les entités fédérées et le fédéral.

P. G. : Lorsque l'on parle d'institutions, il ne faut pas se braquer sur une actualité politique car par définition, l'actualité passe tandis que les institutions perdurent. Il faut donc se désincarner de cela.

Je fais une parenthèse mais cela pose la question de savoir s'il est opportun ou non d'avoir des majorités dites « miroirs ». Pendant longtemps, ce fut le cas mais ça ne l'est plus. Le comité de concertation institué pour gérer ce genre de conflits rencontre beaucoup de difficultés de fonctionnement.

Par ailleurs, il n'y a pas de compétence concurrente, fort heureusement. Cependant, l'exclusivité des compétences peut poser problème lorsque les majorités ne sont pas les mêmes.

Ph. B. : À cela s'ajoutent deux composantes ponctuelles : le recul de l'activité économique (et le ralentissement de la progression des recettes fiscales) et la mise en œuvre d'une loi de financement réformée qui est devenue encore plus compliquée.

Dès lors, des majorités asymétriques combinées à la mise en œuvre de cette loi de financement qui n'est pas favorable à la Wallonie, il faut le dire, créent un cocktail plutôt explosif.

Les institutions sont là et vivent. Il faut leur laisser du temps pour s'exprimer pleinement. On ne peut pas dire que la 6ème réforme de l'État ne fonctionne pas avant d'avoir laissé suffisamment de temps à l'État fédéral et aux entités fédérées pour apprivoiser les nouveaux mécanismes. Le plus grand danger pourrait venir d'une 7ème réforme de l'État mise en chantier avant que la précédente réforme institutionnelle ne soit totalement *digérée*.

Lorsque l'on parle des attachés économiques et commerciaux régionaux à l'étranger, on sait qu'une partie d'entre eux travaillent pour plusieurs régions en même temps. N'y a-t-il pas une certaine hypocrisie de vouloir régionaliser d'une main et puis, de l'autre, vouloir rassembler dans les faits ?

P. G. : C'est ce que je disais tout à l'heure : il y a le discours interne et puis l'action externe.

Ph. B. : La réalité du terrain fait faire des choix plus pragmatiques. Il faut aussi penser aux économies d'échelle : lorsque l'on régionalise une compétence, on démultiplie les administrations.

P. G. : Il y a également la question du prestige. C'est sûr que lorsqu'on est Ministre des relations extérieures de la Communauté française ou du Commerce extérieur de la Région Wallonne, on veut exercer les compétences qui nous sont dévolues.

Cela amène à avoir un minimum d'infrastructures et de présences. Reprenons l'exemple de Paris. Nous nous sommes installés dans une infrastructure fort importante et je pense que c'est une bonne chose. Le tout est de le faire dans l'ordre et en collaboration avec les autres et, singulièrement, avec l'ambassade de Belgique.

Cependant, c'est comme dans tout : tout passe par les hommes. Il suffit de tomber sur deux personnes qui n'arrivent pas à travailler ensemble et c'est du « perdant-perdant ».

Dès lors, lorsqu'on multiplie les structures, on multiplie également le risque de problèmes potentiels.

Quels efforts devraient-elles réaliser pour rendre leur mise en œuvre plus efficiente ? Quelles solutions apporteriez-vous aux dysfonctionnements actuels (par ex : le chevauchement de compétences, la pléthore d'officiels en missions économiques,...) ?

P. G. : Il y a une institution pour régler les problèmes comme ceux-là, c'est le comité de concertation mais qui ne fonctionne pas bien actuellement. Il est certain qu'il y a des tas de dossiers problématiques qui pourraient y être traités.

De plus et je le répète, tout passe par les hommes.

Concernant la pléthore de Ministres, il n'y aura jamais de réglementation sur le sujet. Cela doit faire l'objet d'un accord politique.

Ph. B. : Il faut aussi avoir l'avis des acteurs de terrain comme les entreprises qui participent aux missions, par exemple.

Pour moi, l'efficacité d'une mission ne passe pas par la structure qui la porte mais par la stratégie qui est mise en œuvre pour vendre les entreprises à l'étranger.

Par exemple, la présence de la Région wallonne dans les *BRICS* (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) est pelliculaire. Il ne s'agit pas d'un problème d'infrastructure mais de stratégie de développement et de stratégie économique. C'est une faiblesse de notre politique économique.

Dans quelle mesure une refédéralisation de cette compétence est-elle possible et/ou souhaitable ? En effet, Karel DE GUCHT parle de la difficulté de « vendre » une entité fédérée à l'étranger. De plus, une étude récente menée par des chercheurs de trois universités belges montre qu'il existe une part importante de parlementaires voulant une refédéralisation partielle de compétences.

P. G. : Vu de la lune, c'est le bon sens. C'est éblouissant de bon sens.

Ph. B. : Vu l'imbricatio institutionnel de notre pays, cela solutionnera pas mal de choses et ramènerait un peu de clarté.

Comme l'a décrit Pierre tout au long de l'entretien, on voit que l'image de la « maison Belgique » prend le dessus sur tout et donc, ce serait une adaptation de la loi aux pratiques concernées.

Cependant, comment faire pour contrecarrer l'offensive, notamment flamande, de régionalisation à tout va ? Les politiques flamands prennent beaucoup de risques en période électorale en vendant tant et plus de régionalisation. Partant, comment s'y prendraient-ils pour argumenter une refédéralisation même partielle de compétences si petite soit-elle ? Cela semble très difficile voire impraticable. Cela n'empêche pas d'y réfléchir et de proposer des alternatives techniques raisonnables.

P. G. : Revenons aux sources mêmes du mécanisme de fédéralisation du pays. Le système était devenu déséquilibré. Nous sommes arrivés dans une série de départements et, singulièrement, dans le domaine des relations extérieures à un déséquilibre au profit des Flamands.

Fort logiquement, la solution est le résultat auquel nous sommes arrivés : nous avons régionalisé.

Le problème de l'État fédéral belge est qu'il s'agit du prototype du *faux* État fédéral. Si on examine d'autres États fédéraux comme l'Allemagne ou les États-Unis, par exemple, nous n'en avons pas les caractéristiques.

La première différence est que les États fédéraux sont composés de nombreuses entités (Lander ou Etats). Il y a donc une multitude d'intérêts différents mais les intérêts communs y convergent rapidement, ce qui a pour effet d'aboutir à un État fédéral fonctionnel. Ici, c'est le contraire et pire, les entités se déchirent.

La deuxième différence réside dans un aspect technique : tous les États fédéraux sur le plan parlementaire et législatif ont au moins un mécanisme qui ramène les entités à égalité pure. Il ne faut jamais oublier que dans un grand pays comme les États-Unis, par exemple, les États qui le composent ont deux représentants chacun qui siègent au Sénat, quelle que soit leur taille. Il n'y a donc aucun mécanisme qui vient lisser les différences qui existent entre les entités.

Dès lors, parler de refédéralisation de compétences est séduisant en termes d'efficacité et de résultats mais la Belgique n'est pas une entreprise qui n'est mue que par une culture du résultat. C'est donc techniquement possible mais cela ne pourrait se faire que moyennant des mécanismes de garantie qui n'existent pas aujourd'hui.

Annexe 9 : Jean-Claude MARCOURT - Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

Organe	Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur
Personnes présentes	Jean-Claude MARCOURT - Ministre en charge Anne PEETERS - Conseillère du Ministre
Date	Namur, vendredi 4 mars 2016, 10h30

Compte-rendu :

Les Réformes de l'Etat successives ont transféré des compétences par « paquets ». Aujourd'hui, on se rend compte que les transferts ont, par moment, manqué de cohérence. Pensez-vous que nous soyons allés trop vite ou trop loin dans certains cas ?

JC. M. : Je pense qu'effectivement dans les transferts de compétences, ce n'est pas la rationalité qui a toujours été le moteur des réformes. A certaines occasions, ce sont des symboliques politiques qui l'ont été plutôt que l'impact pour le bien-être de la population ou l'évolution de l'autonomie des Régions en matière économique et sociale.

Lorsqu'un parti demande la régionalisation de la législation sur la sécurité routière, c'est assez neutre en termes d'impact puisque globalement on dit tout de suite qu'on ne peut pas faire cela pour les autoroutes. Prouvant pas là même la limite du système.

Lorsqu'on régionalise et communautarise les hôpitaux ainsi que les charges du passé, ce n'est pas très logique. On peut s'interroger sur le bien-fondé d'avoir régionalisé une partie de la compétence en matière hospitalière, demande flamande ; car c'est la cacophonie actuellement. Quel est l'intérêt alors que la politique de santé soit restée fédérale et que le financement des hôpitaux reste fédéral à l'exception le financement des constructions immobilières.

Donc non, toutes les compétences régionalisées ou communautarisées n'ont pas été faites sur la base d'un postulat rationnel mais, par moment, pour la valeur symbolique.

Nous sommes dans un pays de coalition et communautaire, ce qui engendre une double négociation.

Et en matière de commerce extérieur, pensez-vous que la répartition actuelle est cohérente ?

JC. M. : Premièrement, je pense que la régionalisation du commerce extérieur a permis à la Wallonie de se prendre en main en améliorant de manière significative sa politique pour sa croissance économique. L'analyse faite par l'IWEPS, la SOGEPa et la DGO6, le rapport de

Messieurs BRUNET et BAYENET sur l'état de la Wallonie, montre bien que, vu les caractéristiques différentes des différentes régions, il est nécessaire d'avoir une politique spécialisée et spécifique à la Wallonie. Un exemple : lors de la création des pôles de compétitivité, cela a permis d'avoir des accents sur les points forts de notre économie wallonne et d'avoir un renforcement sur les PME.

Un élément particulier à relever est que le rôle des ambassadeurs s'est réduit comme une peau de chagrin. Leur poids politique dans le monde est limité sauf comme dans certains pays comme le Congo, il y a là un élément historique. A part cela, reconnaissons que nos ambassadeurs ont vu leur rôle se réduire et ce, dû notamment à la représentation diplomatique à l'Union européenne. La numérisation a également joué un rôle. Les activités consulaires, l'appui aux ressortissants nationaux et l'octroi de visa restent une compétence qui leur est dévolue.

Concernant la diplomatie économique, il est clair que c'est un élément qui les intéresse beaucoup. En effet, parmi les personnes qui voyagent beaucoup, une grande partie sont des personnes qui viennent faire des affaires. Il y a une sorte d'élément qui fait que les ambassadeurs sont désormais plus disponibles et cherchent donc à se tourner vers ce volet de la diplomatie.

Cependant, il faut relever que la Région wallonne a de bons rapports avec les ambassadeurs en poste à l'étranger. Ces derniers assument pour les trois régions un rôle de représentation diplomatique.

Ces dernières années, notamment depuis l'époque où Karel DE GUCHT était Ministre des Affaires étrangères, il y avait une volonté de se réinsérer dans une compétence qui était complètement régionalisée. Mais pourquoi ? Le Ministre fédéral semble faire davantage de voyages économiques que diplomatiques. La réduction de l'empreinte de la Belgique au niveau international fait que les personnes devant jouer ce rôle sont tout doucement en train de se recycler et de se tourner vers la diplomatie économique.

Le sommet fut quand même atteint lorsqu'un Secrétaire d'Etat au commerce extérieur fut nommé au Gouvernement fédéral. Il n'a aucune compétence matérielle sauf des compétences d'assurance-crédit par le Ducroire et Finexpo. N'ayant pas de compétences, ce membre du Gouvernement fédéral doit se réinventer et se tourner vers des compétences qui ne sont par définition pas les siennes. C'est une belle démonstration du surréalisme belge.

Cependant, c'est regrettable car cela fait désordre. Nous avons des lieux de concertation qui sont relativement bien maîtrisés et où nous pourrions discuter de ces sujets et les coordonner, comme nous le faisons avec les missions princières. De nouveau, nous nous apercevons que le nombre de voyages princiers diminue (pour des raisons politiciennes) alors que désormais deux visites d'Etat sont programmées par an et ce, avec des volets économiques.

Je crois que nous finirons par clarifier cela mais je pense que la Wallonie aurait beaucoup à perdre si cette compétence lui était retirée. Le pays est largement dominé par la Flandre et tout est devenu communautaire.

Je prends un exemple simple : les exportations de la FN Herstal. Il n'est pas normal que le Ducroire, lorsqu'il intervient sur le volet de la garantie des exportations, se repose la question

de la validité de la licence qui est donnée par la Région wallonne. Le Ducroire n'est là que pour évaluer le risque économique de l'exportation.

Que pensez-vous du rôle joué par l'Agence pour le commerce extérieur ? Y a-t-il une complémentarité avec les agences régionales ?

JC. M. : Premièrement, cela se passe relativement bien mais sous le prisme du poids des flamands. Si une mission intéresse les flamands, il n'y aura pas de problème.

A nouveau, un exemple clair : la mission au Canada. Toute la délégation va à Vancouver. Cependant, Calgary n'avait aucun intérêt pour les francophones mais personne n'en a tenu compte. Ils y sont quand même allés puis se sont étonnés que plus de la moitié de la délégation n'avait pas suivi la mission dans cette deuxième ville. En effet, les bruxellois sont allés à Seattle et les Wallons sont allés à Toronto. La Princesse Astrid s'est rendue compte qu'il y avait eu un problème dans la construction même du programme.

La plupart des grandes entreprises sont du Nord du pays et cela pose problème lorsqu'on essaie de faire place à des entreprises wallonnes dans un programme établi par l'Agence pour le commerce extérieur. Il y a un lobbying intense de la Flandre, c'est évident.

Pensez-vous que les entités fédérées ont un rôle à jouer en matière de commerce extérieur ? Cette matière étant intimement liée à l'économie qui est, pour partie, dévolue aux Régions.

JC. M. : A l'époque, il y avait des avis divergents concernant l'O.B.C.E. et sur le travail accompli par cette structure. Malgré cela et si on regarde l'évolution de nos exportations wallonnes, je me dis que nous n'aurions pas atteint de si bons résultats si nous n'avions pas régionalisé la compétence.

Donc oui, c'est important de pouvoir internationaliser nos entreprises wallonnes.

Pensez-vous qu'il soit tenable, à terme, que les compétences fédérales et fédérées continuent de coexister en la matière ? Les récentes tensions montrent qu'il est, par moment, difficile de s'entendre entre les entités fédérées et le fédéral.

JC. M. : Oui, je pense que cela peut tenir, bien que ce ne soit pas la solution la plus confortable. Cela peut tenir notamment parce que le fédéral n'a plus d'outils techniques pour s'occuper de cela. Monsieur DE CREM n'a qu'un cabinet mais pas d'administration. Le réseau des ambassadeurs n'a pas de contact global avec les entreprises, pas avec les structures. Les contacts sont dans le giron des agences régionales. Il faut donc passer par ces canaux pour avoir une expertise technique en matière de commerce extérieur.

Donc, ils sont capables de faire l'apparence mais ils ne sont pas capables d'assurer le volet technique, budgétaire et économique.

Il y a par contre un problème lorsque le fédéral organise une mission économique dans un pays donné cette année alors qu'une agence régionale a dans son plan d'actions ce même pays

l'année suivante. Ce n'est pas très grave mais cela ne fait pas très sérieux pour l'image de la Belgique à l'étranger.

Pour ne plus arriver à ce genre de chevauchement, il faudrait pouvoir compter sur une vraie coordination intra-belge.

Cette coordination est actuellement organisée *de facto* au niveau de la Conférence interministérielle du Commerce extérieur. Celle-ci a décidé en février dernier, dans le cadre d'un groupe de travail, que les Ministres régionaux et fédéraux concernés par des déplacements présentant un volet économique (donc y compris le Premier Ministre et les Ministres présidents), informeraient systématiquement tous les Ministres concernés par le Commerce extérieur via un point unique de contact logé aux Affaires étrangères. Cette formule sera réévaluée.

Par ailleurs, la concurrence entre entités fédérées est-elle saine ?

JC. M. : Il y a une concurrence mais elle est vraiment marginale. La preuve est qu'on parvient à avoir des attachés économiques et commerciaux qui travaillent pour plusieurs régions en même temps.

Pour qu'il y ait une concurrence, il faudrait que deux entreprises de deux régions différentes se fassent concurrence sur le même segment de marché, sur le même contrat et donc au même moment.

Quels efforts devraient-elles réaliser pour rendre leur mise en œuvre plus efficiente ? Quelles solutions apporteriez-vous aux dysfonctionnements actuels (par ex : le chevauchement de compétences, la pléthore d'officiels en missions économiques,...) ?

JC. M. : Sur la pléthore, il y a bien un problème. On pourrait très bien faire une mission princière sans Ministre fédéral. Récemment lors d'une mission, il y avait quatre Ministres fédéraux. Cela pose question, en effet.

De plus, la Princesse n'est pas en ordre utile dans la succession au trône. Elle n'a pas de statut défini par la constitution. Dès lors, faut-il un membre du Gouvernement fédéral pour la « couvrir » politiquement ?

Lorsqu'on fait une visite d'Etat, il est important que des Ministres régionaux soient présents pour l'aspect économique. Cela a pour but d'augmenter l'impact d'une telle visite.

Lors d'une mission princière, il faut savoir que nous ne faisons pas uniquement programme des visites officielles. Il y a des rendez-vous externes qui démultiplient là aussi l'impact. Pendant les cérémonies protocolaires, il y a des rencontres entre des investisseurs et des chefs d'entreprise, par exemple.

Mais il est vrai que lorsqu'il y a pléthore de Ministres, cela fait un peu « troupeau ».

Dans quelle mesure une refédéralisation de cette compétence est-elle possible et/ou souhaitable ? En effet, Karel DE GUCHT parle de la difficulté de « vendre » une entité fédérée à l'étranger. De plus, une étude récente menée par des chercheurs de trois universités belges montre qu'il existe une part importante de parlementaires voulant une refédéralisation partielle de compétences.

JC. M. : Souhaitable, la refédéralisation ne l'est pas.

Par contre, je suis tout à fait d'accord avec vous que la marque « Wallonie », et cela l'étude que nous avons commandé le dit, a un déficit d'image.

A l'international, seules des villes comme Bruxelles ou Anvers, ou des lieux comme « Spa-Francorchamps », sont connus. Il ne faut pas sous-estimer des événements historiques également. Aux USA, la bataille des Ardennes est très connue. Elle reste très prégnante. Il y a d'ailleurs des accords entre le Texas, la Province du Luxembourg et Bastogne. Nous avons, par exemple, un accord avec « Texas IM » qui est la plus grande université technologique du Texas.

La Wallonie est donc présentée comme la partie sud de la Belgique, c'est évident.

Ce qu'exprime à mon sens Monsieur DE GUCHT, c'est que, à partir du moment où nous sommes à l'international, la Belgique et Bruxelles ont un impact beaucoup plus important que les trois régions.

Nous avons par ailleurs fait des missions tri-régionales comme à Hong-Kong, par exemple. Les trois régions étaient invitées et nous avons fait un stand commun là-bas sous la bannière Belgique.

Si vous ne deviez avoir qu'une suggestion concernant la répartition des compétences, quelle serait-elle ?

JC. M. : Je pense qu'il faudrait permettre aux régions d'avoir un accès direct aux ambassadeurs pour ce qui concerne le volet économique et ce, sans passer par les affaires étrangères.

Les ambassadeurs seraient par là, à l'instar des Gouverneurs, des agents fédéraux et régionaux.